

INDEX ANALYTIQUE

Note explicative :

La référence en caractères gras renvoie aux numéros d'article du
Code civil du Québec.

La référence à sept chiffres renvoie aux numéros de paragraphe
(à noter qu'une référence en *italique* renvoie à un bloc
d'analyse principal).

— A —

Abus de procédure

– Voir *Dommages-intérêts*

Acte de délaissement volontairement consenti et accepté

– Voir *Délaissement, Prise en paiement*

Action personnelle

– Voir *Recours personnel*

Actions d'une personne morale

– Voir aussi *Valeurs mobilières et titres intermédiés*

définition, 2748 560

hypothèque mobilière

actions du capital-actions d'une personne morale, 2749 500, 2749 555

report de l'hypothèque, 2751 555

commentaires du ministre de la Justice sur l'article 2756 C.c.Q.,
2756 300

conditions d'exercice des droits hypothécaires, **2756**

travaux préparatoires à l'article 2756 C.c.Q., 2756 200

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

prise de possession à des fins d'administration
hypothèque sur les biens d'une entreprise seulement
actions d'une personne morale non visées, 2773 560

Administration du bien d'autrui

– Voir aussi *Délaissement, Prise de possession à des fins d'administration, Reddition de compte*

acquisition du bien grevé par l'administrateur, 2768 560, 2786 565

délaissement

effets – Simple administration du bien d'autrui par le créancier, **2768**,
2768 500

bénéficiaires, 2768 560

définition de la simple administration, 2768 560

interdictions, 2768 560

possibilité de renonciation, 2768 560

recours en reddition de compte par le débiteur, 2766 555

responsabilité envers les tiers, 2768 560

sûretés garantissant l'exécution des obligations, 2768 560

prise de possession à des fins d'administration

effets – Pleine administration du bien d'autrui par le créancier,
2748 600, 2750 570, 2766 555, 2766 565, **2773**, 2773 570

aliénation du bien grevé par l'administrateur, 2773 570

changement de recours hypothécaire (clause prévoyant la pleine
administration durant le changement), 2776 570

exception – changement de recours hypothécaire, 2776 570

fonction strictement personnelle, 2775 570

modification conventionnelle des pouvoirs, 2773 570

obligations de l'administrateur, 2773 570

pouvoirs de l'administrateur, 2773 570

responsabilité envers les tiers, 2773 570

sûreté garantissant les obligations du créancier, 2773 570

fin de la prise de possession à des fins d'administration, 2748 600,
2750 570, 2773 570, **2775**, 2775 500

circonstances où prend fin l'administration du bien d'autrui (causes
diverses, liées à l'administrateur ou au bénéficiaire), 2775 570

reddition de compte à la fin de l'administration, 2768 560, 2773 200,
2775 550, 2776 560

INDEX ANALYTIQUE

- vente par le créancier
 - effets – Simple administration du bien d’autrui, 2786 200, 2786 550, 2786 560, 2786 565
- vente sous contrôle de justice
 - personne désignée pour vendre, 2791 555
 - qualité d’administrateur du bien d’autrui, 2791 555, 2793 590, 2793 600
 - sanction en cas de contravention (dommages-intérêts), 2793 590
 - règles relatives à la vente du bien d’autrui, 2793 565, 2793 570, 2793 575

Affidavit

- Voir aussi *Tribunal*
 - délaissement forcé
 - procédure, 2765 570, 2767 570
 - délaissement forcé anticipé
 - procédure, 2767 550, 2767 570
 - dommages-intérêts
 - abus de procédure, 2765 595
 - mesures provisionnelles
 - injonction interlocutoire, 2748 575
 - saisie avant jugement, 2748 565
 - séquestre judiciaire, 2748 570
 - vente sous contrôle de justice
 - requête pour modifications des modalités de la vente, 2791 590

Aliénation du bien grevé

- Voir aussi *Bien, Droit de suite*
 - acquéreur intermédiaire, 2748 580, 2751 565, 2760 565
 - acquisition par une personne exploitant une entreprise
 - prise de possession à des fins d’administration (recours possible), 2773 560
 - vente par le créancier (recours possible), 2784 555
 - acquisition par une personne n’exploitant pas une entreprise
 - prise de possession à des fins d’administration (recours impossible), 2773 560
 - vente par le créancier (recours impossible), 2784 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- aliénation lors d'un recours personnel par un créancier hypothécaire
 - opposabilité, 2748 560
- aliénation par l'administrateur chargé de la pleine administration du bien d'autrui, 2773 570
- aliénation volontaire après l'inscription d'un préavis
 - inopposabilité, 2751 565, **2760**, 2760 500
 - exception – consignation d'une somme suffisante (définition de « somme suffisante »), 2757 570
 - exception – prise en charge personnelles de la dette, 2760 565
 - exception – report de l'hypothèque, 2760 550, 2760 575
- définitions
 - aliénation, 2751 565, 2760 560
 - aliénation forcée, 2760 560, 2783 585, 2794 575
 - aliénation volontaire, 2760 560, 2783 585, 2794 575
- effets de l'aliénation
 - débiteur originaire et cautions non libérés
 - fardeau de preuve (manifestation claire – volonté du créancier de libérer le débiteur), 2748 580, 2751 565, 2760 565
 - novation non présumable, 2748 580, 2751 565, 2760 565
 - recours hypothécaire contre le tiers acquéreur, 2748 580, 2751 550, 2760 550
 - exception (report de l'hypothèque), 2751 555
 - recours personnel contre l'acquéreur (prise en charge de l'hypothèque), 2748 560
 - recours personnel contre le débiteur originaire, 2748 580, 2751 565
- identité de l'acquéreur, 2751 570
- prise de possession à des fins d'administration
 - aliénation du bien grevé par l'administrateur, 2773 570
- sanctions du défaut de délaisser le bien dans le délai ordonné, **2769**, 2769 550
 - droit de suite en cas d'aliénation subséquente du bien, 2769 555
- vente par le créancier
 - prise en charge par l'acquéreur de certains droits réels, **2790**, 2790 500
- vente sous contrôle de justice
 - acquisition du bien par le créancier ou une personne de connivence ou liée, 2786 565, 2789 580, 2794 585

Antériorité des droits

– Voir *Rang des créanciers*

Assurance

clause de garantie hypothécaire, 2782 575, 2795 555

extinction de l'hypothèque

perte totale du bien, 2782 550, 2782 575, 2795 555

hypothèque grevant les droits résultant d'un contrat d'assurance-vie

conditions d'existence du droit de suite, 2751 560

recours du créancier hypothécaire

attribution légale des indemnités d'assurance, 2748 555

bénéfice d'une police d'assurance-vie pour le solde du prêt
hypothécaire, 2748 555

Autorisation judiciaire

– Voir *Tribunal*

Avis d'adresse

– Voir *Publicité des droits*

Avis de clôture

– Voir *Hypothèque ouverte*

Avis de remise du bien

– Voir *Prise de possession à des fins d'administration*

Avis de vente aux enchères

– Voir aussi *Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

Avis exigeant l'abandon de la prise en paiement

– Voir *Prise en paiement*

— B —

Bail

– Voir aussi *Hypothèque de créances*

annulation judiciaire d'un bail

fraude des droits d'un créancier, 2783 585

effets de la prise de possession à des fins d'administration

droits du locataire non affectés, 2774, 2774 500

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

effets de la prise en paiement

droit au loyer généré par le bien grevé, 2783 600

sort des baux, 2783 585

effets de la vente par le créancier

opposabilité des baux à l'acquéreur (illustrations jurisprudentielles),
2790 575

règles relatives au droit de résilier les baux non résidentiels
(tableau-synthèse), 2790 575

effets de la vente sous contrôle de justice

sort des baux, 2794 575

Bénéfice du terme

– Voir *Terme*

Bien

– Voir aussi *Aliénation du bien grevé, Délaissement*

définition, 2795 565

effets de la prise en paiement, **2782**, 2782 550

conséquences en cas de pluralité de biens hypothéqués, 2782 565

créancier titulaire de plusieurs créances grevant un même bien,
2782 560

extinction de l'hypothèque, **2796-2802**

causes liées au bien grevé, **2795**, 2795 500

gardien du bien grevé

mesures provisionnelles

saisie avant jugement avec l'autorisation d'un juge, 2748 565

hypothèque

biens visés (biens particuliers, universalité, meuble ou immeuble),
2754 550, 2754 560

pluralité de biens grevés

exercice des droits hypothécaires

conditions d'exercice (règles particulières), **2753**, 2753 500, **2754**,
2754 500

exercice simultané ou successif des droits hypothécaires, **2753**,
2753 500

ordre de réalisation, 2753 565

répartition de l'hypothèque (protection des créanciers de rang
inférieur), **2754**, 2754 500

INDEX ANALYTIQUE

recours personnel

exécution d'un jugement favorable

biens insaisissables, 2748 550, 2748 560

biens meubles et immeubles, 2748 560

biens saisissables, 2748 560

usufruit

biens visés (meuble ou immeuble, corporel ou incorporel), 2752 555,
2752 560

Bien « dans le commerce »

définition, 2795 565

Bien hors commerce

définition, 2795 565

Bien immeuble

– Voir aussi *Hypothèque immobilière, Publicité des droits*

contrat de vente d'un immeuble

insertion d'une clause résolutoire, 2783 590

délaissement à charge de la priorité du rétenteur, **2770**, 2770 500

bien immeuble, 2770 565

délaissement volontaire

abandon d'un immeuble locatif, 2764 565

mesures provisionnelles

séquestre judiciaire visant un bien immeuble, 2748 570

obligation légale de délivrance du vendeur, 2786 560

recours personnel

saisie après jugement d'un immeuble, 2748 560

vente aux enchères

acte de vente dans les 10 jours, 2788 560

vente sous contrôle de justice

effets (purgation des droits réels), 2748 600, **2794**, 2794 500

radiation des droits éteints en matière immobilière, 2794 585

Bien meuble

– Voir aussi *Droit de rétention, Hypothèque mobilière, Publicité des droits*

définition de la priorité du rétenteur d'un bien meuble, 2770 565

délaissement à charge de la priorité du rétenteur

bien meuble, 2770 565

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- définition de priorité, 2770 560
- incorporation d'un bien meuble à un immeuble, **2796**, 2796 300
 - exception à l'extinction de l'hypothèque par changement de nature du bien, 2796 550
 - biens meubles visés, 2796 560
 - domaine d'application, 2796 555
- mesures provisionnelles
 - saisie avant jugement de plein droit, 2748 565
 - séquestre judiciaire visant un bien meuble, 2748 570
- obligations légales du vendeur
 - obligation de délivrance en matière de vente mobilière, 2786 560
- priorité du rétenteur sur un bien meuble, 2770 565
- recours personnel
 - saisie après jugement, 2748 560
- universalité de biens meubles
 - détermination du rang de l'hypothèque, 2783 560, 2789 560
- vente sous contrôle de justice
 - effets (purgation des droits réels), 2748 600, **2794**, 2794 500
 - radiation des droits éteints en matière mobilière, 2794 585

Bien susceptible de dé périr ou de se déprécier rapidement

- Voir aussi *Délaissement*
 - définition, 2767 565
 - délaissement volontaire anticipé, **2767**, 2767 565

Bien transformé, mélangé ou uni

- Voir *Hypothèque mobilière*

Biens du débiteur

- gage commun des créanciers, 2748 550, 2748 555, 2793 575

Bonne foi

- Voir *Créancier, Débiteur*

Bref de saisie

- Voir *Mesures provisionnelles*

— C —

Caution

– Voir *Cautionnement*

Caution réelle

constituant de l'hypothèque, 2748 550, 2748 580
personne tenue personnellement au paiement de la dette, 2757 565
sanction du défaut de délaisser dans le délai ordonné, 2769 555
vente du bien grevé par le créancier, 2786 555

Cautionnement

– Voir aussi *Sûretés garantissant les obligations du créancier*

aliénation du bien grevé

caution non libérée, 2751 565

fardeau de preuve (manifestation claire – volonté du créancier de libérer le débiteur), 2748 580, 2751 565, 2760 565

novation non présumable, 2748 580, 2751 565, 2760 565

cautionnement par le créancier, 2749 555, 2750 575

délaissement forcé, 2765 580

exercice du droit hypothécaire contre un créancier hypothécaire ou prioritaire, 2765 580, **2771**, 2771 500

cautionnement par un autre créancier

abandon forcé de la prise en paiement, 2748 600, 2749 555, 2750 575, **2779**, 2779 575

déchéance du bénéfice du terme

effets sur la caution, 2748 585

définition du cautionnement, 2766 555

honoraires extrajudiciaires

exclus des « frais engagés » réclamables à la caution (ordre public), 2762 570

préavis d'exercice d'un droit hypothécaire

signification à la caution (obligation d'information du créancier), 2757 565

prise en paiement

effets sur la caution (libération), 2748 610, **2782**, 2782 550, 2782 560

recours du créancier hypothécaire

recours personnel contre la caution, 2748 560, 2748 610, 2782 560

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- sûreté garantissant l'exécution des obligations du créancier
 - forme d'un cautionnement possible, 2766 555
- vente sous contrôle de justice
 - contestation de la mise à prix ou des modalités de la vente, 2791 580
 - obligations de la personne chargée de la vente
 - information des « parties intéressées » (autre créancier, caution, constituant, débiteur), 2793 585

Cession de créance hypothécaire

- ayant cause du créancier hypothécaire, 2748 555
- distinction entre la cession de créance, cession de rang et le transfert de créance par subrogation, 2793 580

Cession de rang

- Voir *Rang des créanciers*

Clause compromissoire parfaite

- Voir aussi *Délaissement*
 - délaissement forcé
 - causes non valables d'opposition, 2765 580

Clause d'élection de domicile

- Voir aussi *Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire*
 - signification du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2757 565

Clause d'hypothèque additionnelle

- définition, 2762 565
- exemple de clause, 2778 565

Clause de défaut automatique

- exemple de clause, 2750 565

Clause de garantie hypothécaire, 2782 575

- Voir aussi *Assurance*
 - extinction de l'hypothèque
 - perte totale du bien, 2795 555

Clause de premier refus

- Voir *Droit de premier refus*

Clause pénale en cas de paiement par anticipation

définition de clause pénale, 2762 560

exemple de clause, 2762 560

Clause résolutoire

avantages et inconvénients de la vente sous contrôle de justice, 2791 610

contrat de vente d'un immeuble (insertion d'une clause résolutoire),
2783 590

définition, 2783 590

effets de la prise en paiement sur la clause résolutoire, 2783 590

vente sous contrôle de justice

exemples de charge de la vente (clause résolutoire), 2794 580

Collocation

– Voir *Ordre de collocation*

Compensation

définition, 2765 580

délaissement forcé

causes d'opposition, 2765 580

extinction de l'hypothèque

extinction de l'obligation garantie par compensation, 2797 565

valeurs mobilières et titres intermédiés

chambre de compensation, 2759 555, 2759 570

Confusion

effets du délaissement

renaissance de certains droit réels, **2772**, 2772 500

cas d'extinction des droits réels par confusion, 2772 555

extinction de l'hypothèque

extinction de l'obligation garantie par confusion, 2797 565

Consignation d'une somme suffisante

– Voir *Offres et consignation*

Créance

– Voir aussi *Créancier, Hypothèque, Hypothèque de créances, Priorité*

accessoire d'une créance

hypothèque, 2748 555, 2748 580, 2748 585, 2750 565, 2762 560,
2765 580, 2769 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- priorité, 2748 555
- cession de rang, 2750 560, 2783 560
 - notion distincte de la cession de créance et du transfert de créance par subrogation, 2793 580
- délaissement forcé anticipé, **2767**, 2767 500
 - crainte que le recouvrement de la créance soit mis en péril, 2767 560
 - définition, 2767 560
 - exemples d'allégations suffisantes et non suffisantes, 2767 560
- distinction entre la cession de créance, cession de rang et le transfert de créance par subrogation, 2793 580
- effets de la prise en paiement, 2748 600, 2748 610
 - extinction de l'obligation et de l'hypothèque, 2782, 2782 550
 - absence de subrogation en cas de paiement d'une créance antérieure (sauf exceptions), 2782 585
 - créancier titulaire de plusieurs créances grevant le même bien, 2782 560
- fin de la prise de possession à des fins d'administration, 2748 600, 2750 570, **2775**, 2775 500
 - paiement complet de la créance par la prise de possession, 2775 555
- objectif du recours personnel, 2748 560
 - recouvrement d'une créance, 2748 610
- ordre de collocation des créances, 2748 560, 2789 560, 2793 580
- payeur de créances prioritaires ou hypothécaires antérieures, 2771 565
- perception des créances grevées, 2748 555, 2748 585, 2748 600
- préavis d'exercice d'un droit hypothécaire
 - contenu obligatoire
 - montant de la créance, 2758 565
- retrait de l'autorisation de percevoir les créances, 2748 585, 2748 600
- universalité de créances, 2750 560, 2751 560
- valeurs mobilières et titres intermédiés
 - exercice des droits hypothécaires les grevant
 - créances visées, 2759 565
- vente par le créancier
 - imputation du produit de la vente, **2789**, 2789 500
 - acquisition du bien par le créancier ou une personne de connivence ou liée, 2789 580
 - créance de celui qui vend, 2789 565

INDEX ANALYTIQUE

créances primant les droits du créancier (démarches nécessaires par le créancier), 2789 560
prise en charge par l'acquéreur de certains droits réels, **2790**, 2790 500
inopposabilité de l'hypothèque du vendeur et des créances antérieures, 2790 565
recours personnel subséquent contre le débiteur pour la créance restante, 2789 580

Créance liquide et exigible

– Voir aussi *Droits hypothécaires*

contenu obligatoire du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2758 565

créance ni liquide, ni exigible

recours du créancier hypothécaire (recours personnel), 2748 585

définition, 2748 585

définition de créance exigible, 2748 585, 2765 565

définition de créance liquide, 2748 585, 2765 565

exercice des droits hypothécaires

conditions générales d'exercice, **2748**, 2748 200, 2748 500, 2748 550, 2748 595

mesures provisionnelles

saisie avant jugement de plein droit, 2748 565

Créancier

– Voir aussi *Administration du bien d'autrui, Droits hypothécaires, Rang des créanciers, Vente par le créancier*

annulation judiciaire d'un bail

fraude des droits d'un créancier, 2783 585

biens du débiteur

gage commun des créanciers, 2748 550, 2748 555, 2793 575

bonne foi du créancier

exécution de l'obligation et exercice des droits hypothécaires, 2848 555, 2766 550, 2766 560

fardeau de preuve de la mauvaise foi, 2766 560

sanction de la bonne foi mise en doute

délaissement à charge d'une sûreté garantissant les obligations du créancier, **2766**, 2766 500

vente par le créancier, 2785 200, 2785 300, 2785 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- cautionnement par le créancier, 2749 555, 2750 575
 - délaissement forcé, 2765 580
 - exercice du droit hypothécaire contre un créancier hypothécaire ou prioritaire, 2765 580, **2771**, 2771 500
- créancier hypothécaire
 - ayants cause (héritier, cessionnaire, subrogé), 2748 555
 - pertinence du recours personnel, 2748 560
 - qualité de créancier, 2748 555, 2759 565
 - recours, **2748**, 2748 555, 2759 585
 - recours personnel contre la caution, 2748 560, 2748 610, 2782 560
- créancier ordinaire ou chirographaire
 - recours, 2748 555
- définition de créancier, 2748 555
- délaissement
 - droits et obligations du créancier qui a obtenu le délaissement, 2768 550
 - effets – simple administration par le créancier, **2768**, 2768 500
 - reddition de compte, 2768 560
 - moyens de contestation et de protection du créancier, 2765 595
- obligation d'information du créancier, 2748 555
 - signification d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire à la caution, 2757 565
- ordre de collocation
 - créanciers prioritaires, hypothécaires, ordinaires ou chirographaires, 2750 560
- prise de possession à des fins d'administration
 - effets – Pleine administration du bien d'autrui par le créancier, 2748 600, 2750 570, 2766 555, 2766 565, **2773**, 2773 570
 - obligations du créancier à la fin de la possession, **2776**, 2776 500, **2777**, 2777 500
- prise en paiement
 - abandon forcé du recours, 2748 600, **2779**, 2779 555
 - cautionnement par un autre créancier, 2748 600, 2749 555, 2750 575, **2779**, 2779 575
 - effets – acquisition du titre de propriété par le créancier, **2783**, 2783 550
 - devoirs du créancier, 2783 595

INDEX ANALYTIQUE

- effets – extinction de l’obligation et de l’hypothèque, **2782**, 2782 550
 - conséquences en cas de pluralité de créanciers hypothécaires, 2782 570
 - créancier titulaire de plusieurs créances grevant le même bien, 2782 560
- effets – extinction des hypothèques des créanciers postérieurs, **2801**, 2801 500
- répartition de l’hypothèque
 - protection des créanciers de rang inférieur, **2754**, 2754 500
- subrogation dans les droits du créancier
 - ayants cause du créancier hypothécaire, 2748 555
 - débiteur ou celui contre qui le droit hypothécaire est exercé, 2761 565, 2761 585
 - prise en paiement après désintéressement d’un créancier subséquent, 2780 555
- sûreté garantissant les obligations du créancier, 2765 580, 2765 600, **2766**, 2766 500, 2768 560, 2773 570, 2791 580
 - sûreté sous forme d’un cautionnement possible, 2766 555
- usufruit postérieur à l’hypothèque, 2752 550, 2752 560
 - clause hypothécaire exigeant le consentement du créancier, 2752 560
- vente sous contrôle de justice
 - contestation de la mise à prix ou des modalités de la vente par un autre créancier, 2791 580
 - obligations de la personne chargée de la vente
 - information des « parties intéressées » (autre créancier, caution, constituant, débiteur), 2793 585

— D —

Dation en paiement

- dation en paiement forcée interdite, 2771 300, 2771 565
- dation en paiement volontaire, 2771 565, 2775 560
 - cause d’extinction de l’hypothèque, 2797 565
- définition de dation en paiement, 2771 565, 2783 605
- définition de dation en paiement forcée, 2783 605
- distinction entre la prise en paiement et la dation en paiement, 2783 605
- effets de la dation en paiement, 2783 605

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

exercice d'un droit hypothécaire contre un créancier prioritaire ou hypothécaire, **2771**, 2771 500
abandon forcé du recours entrepris – droit d'exiger la vente du bien, 2775 560
commentaires du ministre de la justice sur l'article 2771 C.c.Q., 2771 300
effets, 2771 565
travaux préparatoires à l'article 2771 C.c.Q., 2771 200
travaux préparatoires à l'article 2781 C.c.Q., 2781 200

Débiteur

– Voir aussi *Délaissement, Droits hypothécaires*

aliénation du bien grevé
effets (débiteur originaire et cautions non libérés), 2748 580, 2751 565, 2760 565
biens du débiteur
gage commun des créanciers, 2748 550, 2748 555, 2793 575
bonne foi du débiteur
exécution de l'obligation, 2848 555
défaut du débiteur
condition générale à l'exercice d'une mesure provisionnelle, 2748 550
condition générale à l'exercice des droits hypothécaires, **2748**, 2748 500
condition générale à l'obtention du délaissement forcé, 2765 565, 2765 570
contenu obligatoire du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2748 580, 2748 585, 2748 595, 2749 555, 2757 560, **2758**, 2758 555, 2758 560
définition d'un défaut du débiteur, 2748 580
délaissement forcé
effets – simple administration du bien d'autrui par le créancier, **2768**, 2768 500
recours en reddition de compte par le débiteur, 2766 555
mesure de protection du débiteur (sûreté garantissant les obligations du créancier), **2766**, 2766 550, 2766 555
sanctions du défaut de délaisser dans le délai ordonné, **2769**, 2769 550

INDEX ANALYTIQUE

exercice des droits hypothécaires
 changement de recours hypothécaire, 2748 605, 2773 570
 droit du débiteur ou de celui contre qui le droit est exercé (échec au recours – remédier au défaut et payer ce qui est dû), 2748 580, 2749 555, **2761**, 2761 500, **2762**, 2762 500, **2763**, 2763 500
 exception (hypothèque grevant des valeurs mobilières et titres intermédiés), 2757 555, **2759**, 2759 550, 2759 560
 exception (hypothèque grevant les biens d’une entreprise en cas de cessation des activités), 2761 570
 notion de « payer ce qui est dû » (art. 2761 C.c.Q.), 2761 565
 interdiction d’exiger du débiteur une indemnité (autre que les intérêts échus et frais engagés), **2762**, 2762 500
 moyens de protection du débiteur (offres réelles et consignation), 2761 590
 moyens de protection du débiteur (recours en inopposabilité), 2761 590
 moyens de protection du débiteur (recours en reddition de compte), 2766 555
 signification du préavis d’exercice au débiteur, 2749 555, **2757**, 2757 550, 2757 565
extinction de l’hypothèque par l’extinction de l’obligation garantie, **2797**, 2797 500
 exception (ouverture de crédit et autres situations où le débiteur s’oblige à nouveau), 2797 570
 libération du débiteur, 2797 565
faillite et insolvabilité du débiteur
 effet sur l’exercice du recours hypothécaire, 2775 550, 2775 570
 impossibilité de remédier au défaut, 2761 565
obligation du débiteur de se renseigner, 2748 555
prise de possession à des fins d’administration
 droits du débiteur ou de celui contre qui le droit est exercé (échec du recours), **2775**, 2775 560
prise en paiement
 effets (extinction de l’obligation et de l’hypothèque), **2782**, 2782 500
 libération du débiteur et des cautions, 2782 560
 exigence de l’abandon du recours et de la vente du bien grevé, 2748 600, **2779**, 2779 500

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

qualité de débiteur

hypothèque conventionnelle, 2748 580

hypothèque grevant les biens d'une entreprise, 2773 560, 2784 555

hypothèque légale, 2748 580

vente par le créancier

recours personnel contre le débiteur pour la créance restante, 2789 580

titulaires du droit d'exercice

justification de la restriction (libération incertaine du débiteur),
2784 300

vente sous contrôle de justice

contestation par le débiteur de la mise à prix ou des modalités de la
vente, 2791 580

obligations de la personne chargée de la vente

information des « parties intéressées » (autre créancier, caution,
constituant, débiteur), 2793 585

Déchéance du bénéfice du terme

– Voir *Terme suspensif*

Défaut du débiteur

– Voir *Débiteur*

Définition

abandon du bien au créancier (délaissement volontaire), 2764 565

« acquittement de la moitié ou plus de l'obligation garantie » (prise en
paiement), 2778 570

acte de délaissement volontairement consenti et accepté, 2764 575

actif financier (valeurs mobilières et titres intermédiaires), 2759 570

action, 2748 560

aliénation, 2751 565, 2760 560

aliénation forcée, 2760 560, 2783 585, 2794 575

aliénation volontaire, 2760 560, 2783 585, 2794 575

bien, 2795 565

bien dans le commerce, 2795 565

bien hors commerce, 2795 565

bien susceptible de dé périr ou de se déprécier rapidement, 2767 565

caractère « onéreux » d'un prêt d'argent, 2797 570

cautionnement, 2766 555

INDEX ANALYTIQUE

« ce qui est dû » (échec à l'exercice d'un droit hypothécaire), 2761 565
charge d'une vente sous contrôle de justice, 2791 570
« charges et conditions » d'une vente sous contrôle de justice, 2791 570
chose, 2795 565
clause d'hypothèque additionnelle, 2762 565
clause pénale, 2762 560
clause résolutoire, 2783 590
commerciallement (vente par le créancier – prix commercialement raisonnable), 2785 560
compensation, 2765 580
contrat, 2791 605
contrat de gré à gré, 2791 575
convention (valeurs mobilières et titres intermédiés), 2759 575
crainte que le recouvrement de la créance soit mis en péril, 2767 560
créance exigible, 2748 585, 2765 565
créance liquide, 2748 585, 2765 565
créancier, 2748 555
« dans le meilleur intérêt de celui contre qui le droit est exercé » (vente du bien par le créancier), 2785 565
dation en paiement, 2771 565, 2783 605
dation en paiement forcée, 2783 605
débiteur (signification du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire), 2757 565
défaut d'un débiteur, 2748 580
« délai raisonnable » pour invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 565
délaissement forcé, 2749 560, 2758 580, 2763 555, 2765 580, 2766 555, 2767 580
délaissement forcé anticipé, 2749 550, 2749 560, 2763 555, **2767**
détention, 2798 575
dommages-intérêts, 2762 560
droit de premier refus, 2748 560, 2791 570
droit de rétention, 2770 560
droit de suite, 2748 590, 2751 555
droit personnel, 2748 560
droit réel, 2748 560, 2751 570, 2764 580, 2783 575, 2784 555, 2790 555, 2794 555
droit réel accessoire, 2797 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

« en quelques mains que le bien se trouve », 2751 565
entreprise, 2773 570, 2784 555
« exercice effectif » (rang entre les créanciers hypothécaires), 2750 565
« frais engagés », 2761 575, **2762**, 2762 570, 2779 570
garantie de qualité (obligations légales du vendeur), 2786 560, 2793 595
garantie du droit de propriété (obligations légales du vendeur), 2786 560,
2793 595
hypothèque, 2748 550, 2748 600, 2749 570, 2750 555, 2750 560,
2750 565, 2751 550, 2751 560, 2751 565, 2751 570, 2751 575,
2753 550, 2754 550, 2771 560, 2785 575, 2789 560, 2793 580
hypothèque ouverte, 2755 550
indemnité (interdiction au créancier hypothécaire d'exiger une indemnité),
2762 560
injonction, 2748 575
inopposabilité, 2783 575
« intérêts échus » (échec à l'exercice d'un droit hypothécaire), 2762 565
« maîtrise des valeurs mobilières », 2759 580
obligation, 2748 560, 2797 560
obligation de délivrance (obligations légales du vendeur), 2786 560,
2793 595
« obligation garantie par hypothèque », 2778 565
ouverture de crédit (exception à l'extinction de l'hypothèque –
art. 2797 C.c.Q.), 2797 570
péremption, 2798 570
point de départ du délai de prescription extinctive, 2797 565
préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2748 595, 2757 575
prescription extinctive, 2797 565
priorité, 2770 555, 2771 560, 2782 580, 2783 580, 2793 580
« prix commercialement raisonnable » (vente du bien par le créancier),
2785 560, 2787 560
propriété, 2752 555, 2789 560
raisonnabilité (vente du bien par le créancier – prix commercialement
raisonnable), 2785 560
rang inférieur ou postérieur des créanciers hypothécaires, 2754 555
rang supérieur ou antérieur des créanciers hypothécaires, 2754 555
recours personnel, 2748 560
reddition de compte, 2768 560, 2789 570

INDEX ANALYTIQUE

report de l'hypothèque, 2751 555
séquestre judiciaire, 2748 570
simple administration du bien d'autrui, 2768 560
simple prêt, 2797 570
« somme demandée ou valeur de la chose réclamée » (détermination du tribunal compétent), 2748 600, 2765 585
somme suffisante (consignation), 2760 570
soumission (vente sous contrôle de justice par appel d'offres), 2781 575
subrogation, 2761 585, 2771 565
titre intermédié, 2759 570
« toute autre personne » (signification du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire), 2757 565
usufruit, 2752 550, 2752 555
valeur marchande, 2791 580
valeur mobilière, 2759 570
vente, 2786 555, 2791 605
vente aux enchères, 2748 560, 2784 565, 2788 560, 2791 575, 2793 570
vente aux enchères volontaire ou forcée, 2788 560
vente sous contrôle de justice de gré à gré, 2791 575
vente sous contrôle de justice par appel d'offres, 2791 575
vente sous l'autorité de la justice, 2754 565

Délaissement, 2749, 2763-2772

– Voir aussi *Administration du bien d'autrui, Prise en paiement*
conditions générales d'exercice des droits hypothécaires
 expiration du délai imparti pour délaisser le bien, **2749**, 2749 500
 obtention du délaissement volontaire ou forcé, 2748 595, 2749 555, 2749 560, 2763 555, 2765 555
 particularités en matière de valeurs mobilières et titres intermédiés, 2749 500, 2749 565, **2759**, 2759 500
délais pour délaisser, 2748 580, 2749 565, **2758**, 2758 550, 2758 580, 2764 560
 cas de l'hypothèque à la fois mobilière et immobilière, 2758 580
 contenu obligatoire du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, **2758**, 2758 550, 2758 580
 délais impératifs, 2749 565

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- effets de l'application de lois particulières
 - interruption de l'écoulement du délai et suspension du recours hypothécaire, 2749 565
- délaissement à charge de la priorité du rétenteur, **2770**, 2770 500
 - bien immeuble, 2770 565
 - bien meuble, 2770 565
 - définition du droit de rétention, 2770 560
- délaissement conditionnel à un cautionnement par le créancier, **2771**, 2771 500
- délaissement conditionnel à une sûreté garantissant les obligations du créancier, **2766**, 2766 500
- effets du délaissement
 - droits et obligations du créancier qui a obtenu le délaissement, 2768 550
 - renaissance de certains droit réels, **2772**, 2772 500
 - simple administration du bien d'autrui par le créancier, **2768**, 2768 500
- mesures provisionnelles
 - saisie avant jugement, 2748 565
- moyens de protection et de contestation du débiteur, des autres créanciers et des tiers, 2766 555
 - ordonnance au créancier de fournir une sûreté, 2766 550, 2766 555
 - recours en dommages-intérêts, 2766 555
 - recours en reddition de compte, 2766 555
- prise en paiement, **2781**, 2781 500
 - abandon forcé et exigence de la vente du bien, **2779**, 2779 500, **2780**, 2780 500
 - exercice du droit dans les délais pour délaisser, 2748 600, 2764 580
- délaissement forcé
 - titre de propriété du créancier par l'effet du jugement en délaissement forcé, 2781 550, 2781 555
- délaissement volontaire
 - acte de délaissement volontairement consenti et accepté nécessaire, **2764**, 2764 565, 2764 570, 2764 575, 2781 550, 2781 560
- types de délaissement (forcé ou volontaire), **2763**, 2763 500
 - délaissement forcé, 2748 565, **2765**, 2765 500, 2767 580
 - absence de cause valable d'opposition, 2765 580
 - défaut du débiteur nécessaire, 2765 570

INDEX ANALYTIQUE

définition du délaissement forcé, 2749 560, 2758 580, 2763 555, 2765 550, 2766 555, 2768 555

détermination du tribunal compétent (définition de « la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée »), 2765 585

moyens de contestation et de protection du créancier et des tiers, 2765 590

moyens de protection de celui qui détient le bien (exemples), 2765 580

opposition au délaissement forcé (exemples de causes valables et non valables), 2765 580

ordonnance de délaissement forcé (délai pour délaisser, effets de l'ordonnance, enlèvement ou expulsion du bien), 2765 600, 2769 560

procédure, 2765 590

refus de délaisser volontairement, 2765 575

requête en délaissement forcé (contenu, documents joints), 2765 560, 2765 590

sanctions du défaut de délaisser dans le délai ordonné, **2769**, 2769 550

délaissement forcé anticipé, 2748 565, 2749 550, 2749 560, 2763 555, **2767**, 2767 500

bien susceptible de déperir ou de se déprécier rapidement (définition), 2767 565

cas de rénovations importantes et nécessaires à l'immeuble, 2767 565

crainte que le recouvrement de la créance soit mis en péril (définition et exemples d'allégations suffisantes et non suffisantes), 2767 560

définition du délaissement forcé anticipé, 2749 550, 2749 560, 2763 555, 2768 555

fardeau de preuve, 2767 550

ordonnance de délaissement forcé anticipé et annulation, 2767 550, 2767 580, 2767 585

procédure, 2767 555, 2767 570

saisie avant jugement et requête en délaissement forcé anticipé, 2767 575

délaissement volontaire, **2764**, 2764 300

abandon du bien au créancier (définition), 2764 565

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

absence de préavis d'exercice d'un droit hypothécaire non suppléée
par le délaissement, 2757 555
consentement écrit nécessaire, 2764 570
définition du délaissement volontaire (abandon du bien ou
consentement écrit au délaissement), 2749 560, 2758 580,
2763 555, **2764**, 2764 300, 2766 555, 2768 555
dommages-intérêts en cas d'altération du bien, 2764 580
effets du délaissement volontaire, 2764 580

Dommages-intérêts

– Voir aussi *Droit personnel, Recours personnel*

affidavit

recours en dommages-intérêts pour abus de procédure, 2765 595

définition, 2762 560

délaissement forcé

causes d'opposition, 2765 580

moyens de protection du créancier et des tiers

dommages-intérêts pour abus de procédure, 2765 595

délaissement volontaire, **2764**, 2764 300

dommages-intérêts en cas d'altération du bien, 2764 580

détérioration du bien ou diminution de la valeur du bien grevé,

action en dommages-intérêts compensatoires, 2748 585

droits du débiteur ou de celui contre qui le droit hypothécaire est exercé,

2761, **2762**

indemnité – Clause pénale en cas de paiement du prêt par anticipation

définition de clause pénale, 2762 560

définition de dommages-intérêts, 2762 560

objectif du recours personnel (dommages-intérêts), 2748 560, 2748 610

vente par le créancier

obligations du créancier quant à la vente, **2785**, 2785 500

recours en dommages-intérêts en cas de non-respect, 2785 570

vente sous contrôle de justice

obligations de la personne chargée de vendre le bien, **2793**,
2793 500

recours en dommages-intérêts en cas de non-respect de ses
obligations, 2793 590

Droit de préférence

– Voir *Droit de premier refus*

Droit de premier refus

définition, 2748 560, 2791 570
délaissement forcé, 2765 580
droit personnel, 2748 560, 2791 570
vente sous contrôle de justice, 2791 570

Droit de rétention

– Voir aussi *Priorité*

choix du recours hypothécaire
effets sur la priorité du rétenteur (art. 2770 C.c.Q.), 2770 570,
2771 575
définition, 2770 560
délaissement à charge de la priorité du rétenteur, **2770**, 2770 500
bien immeuble (absence d’obligation de délaisser), 2770 565
bien meuble (obligation de délaisser), 2770 565
délaissement forcé
causes d’opposition non valables, 2765 580
prise en paiement
droit de rétention opposable au preneur en paiement, 2783 580

Droit de suite, 2751, 2751 500

– Voir aussi *Aliénation du bien grevé*

aliénation du bien grevé
recours du créancier hypothécaire contre l’acquéreur du bien grevé,
2748 580, 2751 550
conditions d’existence, 2751 560
hypothèque grevant les droits résultant d’un contrat d’assurance-vie
(avis), 2751 560
publicité, 2748 590, 2751 500, 2751 555
définition, 2748 590, 2751 555
définition de « en quelques mains que le bien se trouve », 2751 565
délaissement forcé
sanctions du défaut de délaisser dans le délai ordonné, **2769**, 2769 500
droit de suite en cas d’aliénation du bien grevé, 2769 555
distinction avec le report de l’hypothèque, 2751 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

droit personnel

- absence de droit de suite, 2748 560
- effet de l'hypothèque, 2748 550, 2748 600
- exceptions au droit de suite
 - radiation de l'hypothèque par le vendeur du bien grevé, 2751 565
 - radiation légale de l'hypothèque, 2795 575
 - report de l'hypothèque, 2751 550, 2751 555, 2751 565, 2760 550, 2760 575
- exercice des droits hypothécaires, **2748**, 2748 500
 - conditions générales d'exercice
 - droit de suite, **2751**, 2751 500
- formalités nécessaires au maintien du droit de suite
 - faillite du débiteur (preuve de réclamation), 2751 565
 - hypothèque mobilière sans dépossession, 2760 575
 - hypothèque ouverte (avis de clôture), 2751 560, 2755 550, 2755 555
 - usufruit, 2751 565
- mesure de protection du créancier hypothécaire, 2751 555
- vente par le créancier (droit de suite), 2786 555

Droit personnel

- Voir aussi *Domages-intérêts, Publicité des droits, Recours personnel*
 - absence de droit de suite, 2748 560
 - définition, 2748 560
 - droit de premier refus, 2748 560, 2791 570
 - publicité des droits personnels, 2750 560, 2772 565, 2781 555, 2793 580
 - vente sous contrôle de justice
 - droit de premier refus, 2791 570

Droit réel

- Voir aussi *Hypothèque, Priorité, Publicité des droits, Sûreté, Usufruit*
 - définition de droit réel, 2748 560, 2751 570, 2764 580, 2783 575, 2784 555, 2790 555, 2794 555
 - définition de droit réel accessoire, 2797 555
 - délaissement
 - effets sur les droits réels affectant l'immeuble, 2764 580
 - renaissance de certains droits réels, **2772**, 2772 500
 - prise en paiement
 - effets (inopposabilité de certains droits réels), 2783 575

INDEX ANALYTIQUE

subrogation dans les droits réels du créancier
 ayants cause du créancier, 2748 555
vente par le créancier
 effets (prise en charge par l'acquéreur de certains droits réels), **2790**,
 2790 500
 droits réels inopposables à l'acquéreur, 2790 570
 droits réels opposables à l'acquéreur, 2790 565
vente sous contrôle de justice
 effets (purgation des droits réels sauf exceptions), 2748 600, 2791 570,
 2794, 2794 500
 prohibition de la prise en charge des hypothèques (sauf exceptions),
 2792, 2792 500
 radiation des droits éteints, 2794 585
 survie de certains droits réels, 2791 570, 2792 555, 2792 560

Droits hypothécaires

– Voir aussi *Créancier, Débiteur, Délaissement, Droit de suite, Hypothèque, Préalais d'exercice d'un droit hypothécaire, Prise de possession à des fins d'administration, Prise en paiement, Publicité des droits, Rangs entre les créanciers, Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*
 changement de recours hypothécaire, 2748 605, 2757 575, 2775 565,
 2781 570, 2791 595
 choix du recours hypothécaire par le créancier hypothécaire, 2748 600
 exception – créancier forcé d'abandonner la prise en paiement et de
 vendre le bien (droits du débiteur et des créanciers subséquents),
 2779, 2779 500, **2780**, 2780 500, 2784 570
 exception – créancier forcé de vendre le bien (droits des créanciers
 antérieurs), **2771**, 2771 500, 2784 570
 détermination du tribunal compétent, 2748 600
 définition de « la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée »,
 2748 600
 droit transitoire, 2748 450, 2748 620
 énumération exhaustive des recours hypothécaires, **2748**, 2748 500,
 2749 550, 2749 570
 ordre public des dispositions relatives aux hypothèques, 2748 600
 prise de possession à des fins d'administration, **2748**, 2748 550,
 2748 600, **2773-2777**
 prise en paiement, **2748**, 2748 550, 2748 600, **2778-2783**
 recours du créancier hypothécaire, 2748 555, 2748 610

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- vente par le créancier, **2748**, 2748 550, 2748 600, **2784-2790**
- vente sous contrôle de justice, **2748**, 2748 550, 2748 600,
2791-2794
- exercice des droits hypothécaires, **2748**, 2748 500
 - conditions générales d'exercice, **2749-2756**
 - créance liquide et exigible, **2748**, 2748 200, 2748 500, 2748 550,
2748 565, 2748 585
 - débiteur en défaut, **2748**, 2748 200, 2748 500, 2748 550
 - droit de suite, **2751**, 2751 500
 - expiration du délai imparti pour délaisser le bien, 2748 580, **2749**,
2749 500
 - hypothèque mobilière avec dépossession (règles particulières), **2756**,
2756 500
 - hypothèque ouverte (règles particulières), 2748 595, 2751 560,
2755, 2755 500
 - pluralité de biens (règles particulières), **2753**, 2753 500, **2754**,
2754 500
 - priorité d'exercice au créancier de rang antérieur, **2750**, 2750 500
 - usufruit (règles particulières), **2752**, 2752 500
 - mesures préalables, 2748 595, **2757-2772**
 - droits du débiteur ou de celui contre qui le droit est exercé (droit de
faire échec au recours), 2749 555, **2761**, 2761 500, **2762**,
2763 500
 - obtention du délaissement du bien grevé, 2749 555, **2763-2772**
 - préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (signification et
inscription), 2748 580, 2748 585, 2749 550, **2757**, 2757 500,
2758-2760
 - valeurs mobilières et de titres intermédiés (exception), 2757 555,
2759, 2759 550, 2759 560
- exercice des droits hypothécaires ou d'un recours personnel
 - avantages et inconvénients (tableau-synthèse), 2748 610
- exercice simultané ou mixte d'un recours personnel et d'un droit
hypothécaire, **2748**, 2748 610
 - absence de litispendance entre les deux recours (objectifs différents),
2765 580
 - cause non valable d'opposition au délaissement forcé, 2765 580
 - débat jurisprudentiel sur l'action mixte, 2748 610

INDEX ANALYTIQUE

- pertinence du recours personnel pour un créancier hypothécaire, 2748 560
- subsistance de la sûreté malgré le recours personnel, 2748 560
- lois particulières applicables
 - effets sur l'exercice des droits, 2748 615
 - suspension de l'exercice du recours possible, 2749 565
- mesures provisionnelles, **2748**, 2748 300, 2748 550
 - injonction, 2748 575
 - saisie avant jugement, 2748 565
 - séquestre judiciaire, 2748 570
- objectif du recours hypothécaire
 - réalisation d'une sûreté, 2748 610
- pluralité de biens grevés
 - exercice simultané ou successif des droits hypothécaires, **2753**, 2753 500
 - ordre de réalisation des droits hypothécaires, 2753 565
 - répartition de l'hypothèque (protection des créanciers de rang inférieur), **2754**, 2754 500
- principales caractéristiques de chaque recours hypothécaire
 - tableau-synthèse, 2748 600
- titulaire du droit d'exercice
 - créancier ou ses ayants cause, 2748 555

— E —

Endettement en matière agricole

– Voir *Lois particulières applicables*

Entreprise

- aliénation du bien grevé
 - acquisition par une personne exploitant une entreprise
 - prise de possession à des fins d'administration (recours possible), 2773 560
 - vente par le créancier (recours possible), 2784 555
 - acquisition par une personne n'exploitant pas une entreprise
 - prise de possession à des fins d'administration (recours impossible), 2773 560
 - vente par le créancier (recours impossible), 2784 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- aliénation volontaire du bien après l'inscription d'un préavis
 - exception à l'inopposabilité de l'aliénation
 - biens meubles aliénés dans le cours des activités d'une entreprise, 2760 550, 2760 575
- définition d'entreprise, 2784 555
 - gestion d'un immeuble locatif compris dans la définition d'entreprise, 2773 560
- délaissement forcé
 - causes non valables d'opposition
 - état lamentable des biens grevés de l'entreprise, 2765 580
- hypothèque grevant les biens d'une entreprise
 - actions d'une personne morale non visées, 2773 560
 - droits du débiteur ou de celui contre qui le droit hypothécaire est exercé, **2761**, 2761 500, **2762**, 2762 500
 - cessation des activités d'une entreprise (impossibilité de remédier au défaut), 2761 570
 - principales caractéristiques de chaque recours hypothécaire (tableau-synthèse), 2748 600
 - qualité de débiteur, 2773 560, 2784 555
 - report de l'hypothèque, 2751 555, 2760 575
 - types d'hypothèque pouvant grever les biens d'une entreprise, 2773 560, 2784 555
- hypothèque ouverte
 - vente, fusion ou réorganisation d'entreprise inopposable au créancier, 2755 555
- prise de possession à des fins d'administration
 - revenus tirés de l'exploitation des biens de grevés, 2775 555, **2777**, 2777 500
 - titulaire du droit d'exercice (créancier d'une hypothèque grevant les biens d'une entreprise), 2748 600, **2773**, 2773 300
- simple administration du bien d'autrui
 - utilisation et exploitation de l'entreprise, 2768 560
- vente par le créancier
 - titulaire du droit d'exercice (créancier d'une hypothèque grevant les biens d'une entreprise), 2748 600, 2771 570, 2771 575, 2784 300, 2784 555

État

- Voir aussi *Hypothèque, Hypothèque légale*
 - créance prioritaire en faveur de l'État
 - avis d'adresse
 - notification au procureur général, 2757 580
 - formalités nécessaires à l'exercice des droits hypothécaires, 2757 585

État de collocation

- Voir *Ordre de collocation*

Exercice des droits hypothécaires

- Voir *Droits hypothécaires*

Expropriation

- cause d'extinction de l'hypothèque, 2785 570

Extinction des hypothèques

- Voir *Hypothèques*

— F —

Faillite et insolvabilité

- créancier garanti, 2783 570
- effets de la faillite sur l'exercice d'un droit hypothécaire, 2748 615, 2775 550, 2775 570
- délaissement forcé, 2765 580, 2765 610
- formalité nécessaire au maintien du droit de suite (preuve de réclamation), 2751 565
- impossibilité du débiteur de remédier au défaut, 2761 565
- préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (application de l'art. 244 L.f.i.), 2757 400, 2757 585
- prise de possession à des fins d'administration, 2773 550
 - conditions d'exercice du recours, 2775 550
 - fin (circonstances où prend fin l'administration du bien d'autrui – exception – faillite), 2775 570
 - qualité de séquestre du créancier, 2775 570
- prise en paiement
 - sort de l'hypothèque légale résultant d'un jugement (controverse sur les effets de la faillite), 2783 570

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

vente sous contrôle de justice
ordre de collocation (art. 136 *L.f.i.*), 2793 580
pertinence d'un recours personnel pour un créancier hypothécaire,
2748 560
proposition concordataire, 2783 570

Frais engagés

– Voir aussi *Honoraires extrajudiciaires*
définition, 2761 575, **2762**, 2762 570, 2779 570
exercice des droits hypothécaires
interdiction d'exiger du débiteur une indemnité autre que les intérêts
échus et frais engagés, **2762**, 2762 500
frais engagés dans l'intérêt commun des créanciers, 2762 570
frais légitimement engagés, 2762 570
honoraires extrajudiciaires, 2762 570
prise en paiement
abandon forcé du recours, 2748 600, **2779**, 2779 500
remboursement des frais engagés et avance des sommes nécessaires
à la vente du bien, **2779**, 2779 500
vente par le créancier
imputation du produit de la vente, **2789**, 2789 555

Fruits et revenus d'un bien

– Voir aussi *Hypothèque mobilière*

— G —

Gage

– Voir *Créancier, Hypothèque mobilière*

Garantie bancaire

détermination du rang des créanciers (date de la création), 2793 580

Gardien d'un bien grevé

mesures provisionnelles
saisie avant jugement avec l'autorisation d'un juge, 2748 565

Greffier

- mesures provisionnelles
 - saisie avant jugement
 - délivrance d'un bref de saisie, 2748 565
- vente par le créancier
 - reddition de compte au greffier ou au propriétaire, 2789 570
- vente sous contrôle de justice
 - conditions d'exercice
 - compétence du tribunal ou du greffier spécial, 2791 555

— H —

Héritier

- ayant cause du créancier hypothécaire, 2748 555

Honoraires extrajudiciaires

- Voir aussi *Frais engagés*
 - exclusion des « frais engagés » réclamables au débiteur en défaut, 2762 570
 - exceptions – frais engagés dans l'intérêt commun des créanciers
 - hypothèque légale en faveur d'un syndicat de copropriétaires, 2762 570
 - prise en paiement – abandon forcé du recours, 2762 570
- prise en paiement
 - acquiescement de la moitié ou plus de l'obligation garantie par hypothèque
 - définition de l'« obligation garantie par hypothèque », 2778 565
- vente par le créancier
 - imputation du produit de la vente
 - frais engagés, 2789 555

Hypothèque

- Voir aussi *Aliénation du bien grevé, Droit de suite, Droits hypothécaires, Publicité des droits, Rang des créanciers*
 - accessoire d'une créance, 2748 555, 2748 580, 2748 585, 2750 565, 2762 560, 2765 580, 2769 555
 - biens visés
 - biens particuliers, universalité, meuble ou immeuble, 2754 550, 2754 560

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

définition, 2748 550, 2748 600, 2749 570, 2750 555, 2750 560, 2750 565,
2751 550, 2751 555, 2751 560, 2751 565, 2751 570, 2751 575,
2753 550, 2754 550, 2785 575, 2789 560, 2793 580

droit transitoire, 2748 450, 2748 620

effets de l'hypothèque, 2749 570, 2750 555, 2750 560, 2751 555,
2751 565, 2751 575

aucun droit de propriété conféré – droits de jouissance du bien intacts,
2750 565, 2751 550, 2752 550

droit d'exercice des droits hypothécaires, 2748 600

droit de préférence du créancier sur le produit de la vente du bien,
2748 550, 2748 555, 2748 600

droit de suite (sauf exceptions), 2748 590, **2751**, 2751 500

exception (hypothèque ouverte, suspension des effets), 2755 550

rang des créanciers, 2749 570, 2750 555, 2750 560, 2793 580

extinction de l'hypothèque, **2796-2802**

causes légales, **2802**, 2802 500

définition de l'extinction par voie accessoire, 2802 555, 2802 560

définition de l'extinction par voie principale (exemples), 2802 555

distinction entre l'extinction par voie principale et l'extinction par
voie accessoire, 2802 555

extinction de l'obligation garantie, **2797**, 2797 500

caractère accessoire de l'hypothèque, 2797 555

espèces d'obligations garanties par hypothèque, 2797 560

exception (ouverture de crédit et autres situations où le débiteur
s'oblige à nouveau), 2797 570

exemples, 2797 565

perte du bien grevé, **2795**, 2795 500

changement de nature du bien hypothéqué (sauf exceptions et cas
particuliers, tableau-synthèse des règles applicables), 2795 560,
2796, 2796 300

expropriation, 2785 570

mise hors commerce du bien, 2795 565

perte totale du bien grevé (clause de garantie hypothécaire),
2795 555

radiation, 2795 575

radiation judiciaire, 2795 575

radiation légale, 2795 575

INDEX ANALYTIQUE

- prise en paiement
 - extinction des hypothèques de rang inférieur, **2801**, 2801 500
 - radiation par le vendeur du bien grevé (absence de droit de suite), 2751 565
 - radiation volontaire (quittance et mainlevée), 2795 575
- indivisibilité de l'hypothèque, 2753 555
 - effets, 2753 555
 - exceptions, 2753 555
- injonction contre le constituant ou son ayant cause, 2748 575
- obligation garantie
 - obligation pécuniaire ou autre, 2748 585
- opposabilité aux tiers par publication, 2748 550, 2750 560
- ordre de collocation (créanciers prioritaires, hypothécaires, ordinaires ou chirographaires), 2750 560, 2789 560
 - faillite et insolvabilité, 2793 580
- protection efficace d'une créance, 2748 550, 2748 555
- recours du créancier hypothécaire, **2748**, 2748 500
 - avantages et inconvénients des recours personnel et hypothécaire (tableau-synthèse), 2748 610
 - exercice d'un droit hypothécaire (principales caractéristiques de chacun, tableau-synthèse), 2748 600, 2848 605
 - exercice simultané d'un recours personnel et hypothécaire, 2748 610
 - mesures provisionnelles, 2748 565, 2748 570, 2748 575
 - ordonnance de sauvegarde, 2748 575
 - recours personnel, 2748 560
 - requête en reconnaissance d'hypothèque et en interruption de prescription, 2748 555, 2748 585
- report de l'hypothèque, 2748 555, 2748 590, 2751 565
 - définition, 2751 555
 - exception au droit de suite du créancier, 2751 550, 2751 555
 - exemples de report, 2751 555
 - mesure de protection en faveur du créancier, 2751 555

Hypothèque additionnelle

- Voir aussi *Hypothèque*
 - définition, 2762 565
 - exemple, 2778 565

Hypothèque conventionnelle, 2748 550

– Voir aussi *Hypothèque*

clause compromissoire parfaite

cause non valable d'opposition au délaissement forcé, 2765 580

clause d'élection de domicile

signification du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2757 565

clause d'hypothèque additionnelle

définition, 2762 565

exemple de clause, 2778 565

clause de défaut automatique

exemple de clause, 2750 565

clause de garantie hypothécaire, 2782 575, 2795 555

clause pénale en cas de paiement par anticipation, 2762 560

définition de clause pénale, 2762 560

exemple de clause, 2762 560

clause résolutoire

avantages et inconvénients de la vente sous contrôle de justice, 2791 610

contrat de vente d'un immeuble (insertion d'une clause résolutoire),
2783 590

définition de clause résolutoire, 2783 590

effets de la prise en paiement sur la clause résolutoire, 2783 590

vente sous contrôle de justice

exemples de charge de la vente (clause résolutoire), 2794 580

dation en paiement forcée interdite, 2771 300, 2771 565

prise de possession à des fins d'administration

changement de recours hypothécaire

clause prévoyant la pleine administration durant le changement,
2776 570

signification d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire

clause d'élection de domicile, 2757 565

usufruit

clause hypothécaire exigeant le consentement du créancier, 2752 560

Hypothèque de créances

– Voir aussi *Bail, Créance*

hypothèque des loyers

contenu du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2758 575

INDEX ANALYTIQUE

délaissement forcé

causes d'opposition (compensation), 2765 580

délaissement forcé anticipé

rénovations importantes et nécessaires à l'immeuble, 2767 575

gestion d'un immeuble locatif compris dans la définition d'entreprise,
2773 560

mode de publicité, 2750 560, 2751 560

perception des créances grevées

distinction avec la prise de possession à des fins d'administration,
2773 550, 2773 585

recours non hypothécaire, 2748 600

recours possible du créancier hypothécaire, 2748 555

retrait de l'autorisation de percevoir des créances grevées

recours non hypothécaire, 2748 600

recours non soumis à la signification et à la publicité d'un préavis,
2748 600

universalité de créances, 2750 560, 2751 560

Hypothèque de droits résultant d'un contrat d'assurance-vie

– Voir *Assurance*

Hypothèque de valeurs mobilières et titres intermédiés

– Voir *Valeurs mobilières et titres intermédiés*

Hypothèque des biens d'une entreprise

– Voir *Entreprise*

Hypothèque du vendeur

– Voir aussi *Hypothèque*

délaissement forcé

causes d'opposition, 2765 580

exigence d'un cautionnement et de la vente du bien, 2765 580, **2771**,
2771 500, 2775 560, 2784 570

extinction du droit de suite

radiation de l'hypothèque par le vendeur, 2751 565

immeuble du vendeur, 2750 560

rang de l'hypothèque, 2750 560, 2783 560

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

vente par le créancier (effets)

prise en charge par l'acquéreur de certains droits réels, **2790**, 2790 500

inopposabilité de l'hypothèque du vendeur et des créances
antérieures, 2790 565

Hypothèque immobilière

– Voir aussi *Bien immeuble, Hypothèque, Publicité des droits*

contenu du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2758 575,
2758 585

détermination du rang des créanciers, 2750 560, 2783 560, 2789 560

extinction, **2799**, 2799 500

inscription, 2799 555, 2799 565

péréemption légale de l'inscription (distinction avec la prescription
extinctive), 2799 570

exceptions, 2799 575

renouvellement de l'inscription, 2799 560

immeuble du vendeur, 2750 560

incorporation d'un bien meuble à un immeuble, **2796**, 2796 300

exception à l'extinction de l'hypothèque par changement de nature du
bien, 2796 550

mode de publicité, 2750 560, 2751 560

prise en paiement

extinction des hypothèques de rang inférieur

radiation légale en matière immobilière, 2801 565

universalité d'immeubles, 2750 560, 2758 575

Hypothèque légale, 2748 550, 2750 565

– Voir aussi *Hypothèque*

débiteur, 2748 580

délaissement forcé

causes valables et non valables d'opposition, 2765 580

détermination du rang des créanciers, 2783 560

droits du débiteur ou de celui contre qui le recours est exercé

moyens de protection, 2761 590

extinction de l'hypothèque

radiation légale, 2795 575

procédure pour invoquer l'antériorité d'un rang

créanciers de même rang, 2750 565

vente sous contrôle de justice
effets sur l'hypothèque légale, 2791 570, 2794 560

Hypothèque légale de la construction

– Voir aussi *Hypothèque, Hypothèque légale*
changement de recours hypothécaire, 2748 605
créanciers de même rang, 2750 565
détermination du rang des créanciers, 2750 560
effets de la prise en paiement (acquisition du titre de propriété), **2783**,
2783 500
sort de l'hypothèque légale de la construction, 2783 565
extinction
radiation légale, 2795 575
extinction de l'hypothèque immobilière, **2799**, 2799 570, 2799 575
préavis d'exercice d'un droit hypothécaire
effet de l'inscription (conservation de l'hypothèque), 2757 575
vente sous contrôle de justice
avantages et inconvénients, 2791 610

Hypothèque légale en faveur d'un syndicat de copropriétaires

– Voir aussi *Hypothèque, Hypothèque légale*
effets du délaissement
simple administration du bien par le créancier, **2768**, 2768 560
extinction, **2800**, 2800 500
conditions de conservation, 2800 565
inscription d'un préavis, 2800 565
publication d'une action, 2800 565
péréemption légale, 2800 560
péréemption légale de l'inscription, 2800 550
radiation, 2800 570
radiation judiciaire, 2800 570
radiation légale, 2795 575, 2800 570
renouvellement impossible, 2800 300, 2800 560
honoraires extrajudiciaires
« frais engagés » réclamables au débiteur en défaut, 2762 570
préavis d'exercice d'un droit hypothécaire
effet de l'inscription (conservation de l'hypothèque), 2757 575

Hypothèque légale résultant d'un jugement

- Voir aussi *Hypothèque, Hypothèque légale*
 - effets de la prise en paiement
 - acquisition du titre de propriété, **2783**, 2783 500
 - sort de l'hypothèque légale résultant d'un jugement, 2783 570

Hypothèque mobilière

- Voir aussi *Bien meuble, Hypothèque, Publicité des droits*
 - bien meuble d'autrui ou à venir, 2750 560
 - bien meuble transformé, mélangé ou uni, 2750 560
 - détermination du rang de l'hypothèque, 2783 560
 - report de l'hypothèque, 2751 555
 - détermination du rang de l'hypothèque, 2783 560, 2789 560
 - extinction, **2798**, 2798 500
 - hypothèque mobilière avec dépossession (gage), 2798 575
 - hypothèque mobilière sans dépossession, 2798 555, 2798 560, 2798 565, 2798 570
 - fruits et revenus d'un bien, 2750 560, 2783 560
 - prise en paiement
 - effets (droit au revenu généré par le bien), 2783 600
 - hypothèque mobilière avec dépossession (gage)
 - actions du capital-actions d'une personne morale, 2749 500, 2751 555
 - définition de la détention, 2798 575
 - exercice des droits hypothécaires
 - règles particulières, **2756**, 2756 500
 - hypothèque mobilière sans dépossession
 - délaissement forcé
 - cause valable d'opposition, 2765 580
 - incorporation d'un bien meuble à un immeuble, **2796**, 2796 300
 - délaissement volontaire
 - abandon (définition), 2764 565
 - exception à l'extinction de l'hypothèque par changement de nature du bien, 2796 550
 - préavis d'exercice d'un droit hypothécaire impératif et d'ordre public, 2757 555
 - modes de publicité, 2750 560, 2751 560
 - report de l'hypothèque, 2751 555
 - universalité de biens meubles, 2750 560

Hypothèque ouverte

– Voir aussi *Hypothèque*

clôture, 2755 560

conditions d'existence du droit de suite, 2751 560

définition, 2755 550

détermination du rang des créanciers (date de publication de l'avis de clôture), 2750 560, 2783 560

effets de l'hypothèque

suspension jusqu'à la publication d'un avis de clôture, 2755 550

exercice des droits hypothécaires, 2755 565

pluralité d'hypothèques sur un même bien, 2755 565

préséance pour l'exercice de la prise de possession à des fins d'administration, 2755 550, 2775 560

conditions, 2755 565

publication préalable d'un avis de clôture, 2748 595, 2749 555, **2755**, 2755 500, 2757 585

extinction de l'hypothèque mobilière, 2798 565

hypothèque flottante, 2755 200

règles particulières, 2755 555

— I —

Immeuble

– Voir *Bien immeuble*

Injonction

– Voir *Mesures provisionnelles*

— L —

Litispendance

délaissement forcé

causes non valables d'opposition

litispendance d'un recours personnel et d'un recours hypothécaire (absence de litispendance), 2765 580

recours simultanés d'un droit hypothécaire et d'un recours personnel

objectifs différents des recours

absence de litispendance, 2748 610

Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole

– Voir *Lois particulières applicables*

Loi sur la protection du consommateur

– Voir *Lois particulières applicables*

Loi sur le transfert de valeurs mobilières et l'obtention de titres intermédiés

– Voir *Lois particulières applicables, Valeurs mobilières et titres intermédiés*

Lois particulières applicables, 2748 615

– Voir aussi *Faillite et insolvabilité, Valeurs mobilières et titres intermédiés*
effets de l'application de lois particulières, 2748 615

interruption du délai pour délaisser le bien, 2749 565

suspension du recours hypothécaire du créancier, 2749 565

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

ordre de collocation du produit de la vente du bien (art. 136 L.f.i.),
2793 580

préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (art. 244 L.f.i.), 2757 400,
2757 585

preuve de réclamation nécessaire au maintien du droit de suite, 2751 565

Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole, 2748 615

préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (art. 2 et 21 L.m.m.e.a.),
2757 585

Loi sur la protection du consommateur

prise en paiement avec autorisation judiciaire (art. 2778 C.c.Q.)

articles liés (art. 109 et 142 L.p.c.), 2778 200, 2778 300, 2778 400,
2778 575

Loi sur le transfert de valeurs mobilières et l'obtention des titres intermédiés,

portée de la loi, 2759 555

Loyers

– Voir *Hypothèque de créances*

— M —

Mainlevée

extinction de l'hypothèque

radiation volontaire, 2795 575

Médiation en matière d'endettement agricole

– Voir *Lois particulières applicables*

Mesures provisionnelles, 2748, 2748 300, 2748 550

droits hypothécaires

exercice simultané, **2748, 2748 500**

injonction, 2748 550, 2748 565, 2748 575

appel, 2748 575

définition, 2748 575

fardeau de preuve, 2748 575

offre et consignation, 2748 575

outrage au tribunal, 2748 575

types

injonction interlocutoire (permanente ou provisoire), 2748 575

injonction permanente, 2748 575

objectif, 2748 565

ordonnance de sauvegarde, 2748 575

recours du créancier hypothécaire, 2748 555

saisie avant jugement, 2748 550, 2748 565

délaissement forcé anticipé et saisie avant jugement, 2767 575

distinction avec la saisie après jugement, 2748 565

greffier (délivrance d'un bref de saisie), 2748 565

mesure accessoire au litige, 2748 565

objectif, 2748 565

types

saisie avant jugement avec autorisation d'un juge, 2748 565

saisie avant jugement de plein droit (bien meuble), 2748 565

séquestre judiciaire, 2748 550, 2748 565

bien visé meuble ou immeuble, 2748 570

définition, 2748 570

fardeau de preuve, 2748 570

procédure, 2748 570

utilité, 2748 570

urgence, 2748 565, 2748 575

Meuble

– Voir *Bien meuble*

Mise en demeure

– Voir *Recours personnel*

— N —

Novation

aliénation du bien grevé

novation non présumable, 2748 580, 2751 565, 2760 565

fardeau de preuve, 2748 580, 2751 565, 2760 565

extinction de l'hypothèque

extinction de l'obligation garantie par novation, 2797 565

— O —

Obligation

définition, 2748 560

Obligation d'information

– Voir *Créancier*

Obligation de se renseigner

– Voir *Débiteur*

Obligations légales du vendeur

– Voir *Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

Offres réelles et consignation

aliénation volontaire du bien après l'inscription d'un préavis, 2760 570

consignation d'une somme suffisante, 2748 595

définition de « somme suffisante », 2760 570

délaissement forcé

cause valable d'opposition, 2765 580

droits du débiteur ou de celui contre qui le droit hypothécaire est exercé

moyens de protection, 2761 590

mesures provisionnelles

injonction permanente, 2748 575

report de l'hypothèque, 2751 555

Ordonnance de sauvegarde, 2748 575

Ordre de collocation

- créanciers prioritaires, hypothécaires, ordinaires ou chirographaires, 2750 560, 2789 560
- faillite et insolvabilité, 2793 580
- recours personnel
 - distribution du prix de vente du bien saisi, 2748 560
- vente par le créancier, 2789 560
- vente sous contrôle de justice, 2793 580

Outrage au tribunal

- non-respect d'une injonction, 2748 575

— P —

Pacte de préférence

- Voir *Droit de premier refus*

Perception des créances grevées

- Voir *Hypothèque de créances*

Péremption

- définition, 2798 570
- extinction de l'hypothèque immobilière, **2799**, 2799 500
 - péremption légale de l'inscription (distinction avec la prescription extinctive), 2799 570
 - exceptions, 2799 575
- extinction de l'hypothèque légale du syndicat des copropriétaires, **2800**, 2800 500
 - péremption légale, 2800 560
 - péremption légale de l'inscription, 2800 550
- extinction de l'hypothèque mobilière, **2798**, 2798 500
 - distinction entre la prescription extinctive et la péremption, 2798 570

Personne morale

- Voir *Actions d'une personne morale, Entreprise, Valeurs mobilières et titres intermédiés*

Pluralité de biens grevés

- Voir *Bien*

Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2757, 2757 500, 2758-2760

- Voir aussi *Droits hypothécaires, Hypothèque, Publicité des droits*
- aliénation volontaire du bien grevé après l'inscription d'un préavis
- inopposabilité (sauf exceptions), 2751 565, **2760**, 2760 500
- changement de recours hypothécaire, 2748 605
- inscription d'un nouveau préavis obligatoire, 2775 565
- prise de possession à des fins d'administration, 2748 600, 2750 570, **2775**, 2775 500, 2776 570
- contenu obligatoire, 2748 580, 2748 585, 2748 595, 2749 555, 2757 560, **2758**, 2758 500
- défaut du débiteur, 2758 555
- délai imparti pour délaisser, 2758 580
- description du bien grevé, 2758 575
- droit de remédier au défaut, 2758 560
- droit hypothécaire exercé, 2758 570
- mentions relatives à la publicité des droits, 2758 585
- montant de la créance, 2758 565
- définition, 2748 595, 2757 575
- forme, 2757 560
- inscription, 2749 555, 2757 550, 2757 570, 2758 585, 2760 555, 2783 585
- effets, 2757 555, 2760 550
- prescription non interrompue, 2757 575
- hypothèque légale du syndicat des copropriétaires, **2800**, 2800 500
- condition de conservation de l'hypothèque, 2800 565
- lois particulières applicables
 - Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
 - article lié (art. 244 L.f.i.), 2757 400
- mesures préalables à l'exercice des droits hypothécaires, 2748 580, 2748 585, 2748 595, 2749 550, **2757**, 2757 500, **2758-2760**
- mesure impérative et d'ordre public, 2757 555
- exceptions (valeurs mobilières et titres intermédiés, renonciation du débiteur, recours non hypothécaires), 2757 555
- mesures provisionnelles
- saisie avant jugement de plein droit (aucun préavis requis), 2748 565
- prise en paiement
- effet (droit de propriété rétroactif à l'inscription du préavis), **2783**, 2783 555

INDEX ANALYTIQUE

- retrait de l'autorisation de percevoir des créances grevées
 - recours non hypothécaire et non soumis au préavis, 2748 600
- sanction de l'irrégularité du préavis, 2757 555
- signification du préavis, 2749 555, **2757**, 2757 550, 2757 565
 - titulaire du droit de transmettre un préavis, 2757 560
- vente par le créancier
 - effet (prise en charge par l'acquéreur des droits réels grevant le bien au moment de l'inscription du préavis), **2790**, 2790 500
 - sort des droits réels inscrits avant le préavis, 2790 565

Prescription

- préavis d'exercice d'un droit hypothécaire
 - prescription non interrompue par l'inscription, 2757 575
- recours du créancier hypothécaire
 - requête en reconnaissance d'hypothèque et en interruption de prescription, 2748 555, 2748 585

Prescription extinctive

- définition, 2797 565
- délais de prescription, 2797 565
- extinction de l'hypothèque immobilière, **2799**, 2799 500
 - péremption légale de l'inscription (distinction avec la prescription extinctive), 2799 570, 2799 575
- extinction de l'hypothèque mobilière, **2798**, 2798 500
 - distinction entre la prescription extinctive et la péremption, 2798 570
- moyens d'extinction accessoire de l'hypothèque, 2797 565
- point de départ du délai, 2797 565

Prêt d'argent

- extinction de l'hypothèque par l'extinction de l'obligation garantie, **2797**, 2797 500
- exceptions (ouverture de crédit et autres situations où le débiteur s'oblige à nouveau), 2797 570
 - définition d'« ouverture de crédit », 2797 570
 - définition de « simple prêt », 2797 570
 - définition du caractère « onéreux » du prêt d'argent, 2797 570
- exemples, 2797 570

Priorité

– Voir aussi *Droit de rétention*

accessoire d'une créance, 2748 555

créances prioritaires de l'État

formalités nécessaires à l'exercice des droits hypothécaires, 2757 585

définition d'une priorité, 2770 555, 2771 560, 2789 560, 2793 580

exercice des droits hypothécaires contre un créancier prioritaire

délaissement à charge de la priorité, **2770**, 2770 500

délaissement conditionnel à un cautionnement et à la vente du bien,
2771, 2771 500

ordre de collocation

créanciers prioritaires, hypothécaires, ordinaires ou chirographaires,
2750 560, 2789 560

priorité du rétenteur

définition, 2770 565

effets du choix du recours hypothécaire, 2748 600, 2770 570, 2771 575

prise en paiement

effets sur les priorités, 2783 580

vente sous contrôle de justice (effets)

effets sur les priorités, 2792 565, 2794 570

Prise de possession à des fins d'administration, 2748, 2773-2777

– Voir aussi *Administration du bien d'autrui, Droits hypothécaires, Entreprise*

changement de recours hypothécaire, 2748 605, 2775 565

clause prévoyant la pleine administration durant le changement de
recours, 2776 570

effets de l'exercice du recours

administration par un tiers délégué, 2773 575

aucune atteinte aux droits du locataire, **2774**, 2774 500

pleine administration du bien d'autrui par le créancier, **2773**, 2773 550,
2773 570

exercice du recours, **2773**, 2773 500

convention de possession forcée illégale, 2773 580

distinction avec le droit de perception des créances grevées, 2773 550,
2773 585

distinction avec le retrait de l'autorisation de percevoir les créances,
2773 550, 2773 585

mandat de gestion illégal, 2773 580

INDEX ANALYTIQUE

- possession temporaire et administration des biens, 2773 550, 2773 565
- fin du recours, **2775**, 2775 500
 - circonstances où prend fin l'administration du bien d'autrui, 2775 570
 - causes diverses, 2775 570
 - causes liées à l'administrateur, 2775 570
 - causes liées au bénéficiaire, 2775 570
 - exception – faillite, 2775 570
 - échec de l'exercice du droit hypothécaire, 2775 560
 - créancier antérieur invoquant sa priorité d'exercice, 2775 560
 - débiteur ou tout intéressé qui remédie au défaut et paie ce qui est dû, 2775 560
 - inscription par le créancier d'un autre préavis, 2775 565
 - effets (simple administration jusqu'à l'exercice du nouveau recours), 2775 565
 - paiement complet de la créance par la prise de possession, 2775 555
- hypothèque ouverte
 - préséance du créancier pour l'exercice du recours, 2755 550, 2755 565, 2775 560
- obligations du créancier à la fin de la possession, **2776**, 2776 500, **2777**, 2777 500
 - créancier ayant inscrit un préavis d'exercice d'un autre droit, 2776 570
 - reddition de compte, 2776 560
 - remise du bien et inscription d'un avis de remise, 2776 565
 - remise du surplus, 2777 550
- principales caractéristiques du recours
 - avantages et inconvénients, 2773 590
 - recours généralement inefficace, 2777 560
 - tableau-synthèse des recours hypothécaires, 2748 600
- sûreté garantissant les obligations du créancier
 - aptitude du créancier à administrer le bien mise en doute, 2766 500, 2766 550, 2766 565
- titulaire du droit d'exercice du recours
 - créancier d'une hypothèque grevant les biens d'une entreprise, 2748 600, 2773 550, 2773 560
 - actions d'une personne morale non visées, 2773 560
 - aliénation des biens à une personne n'exploitant pas une entreprise (recours impossible), 2773 560

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

biens d'une entreprise par aliénation après la constitution de
l'hypothèque (recours possible), 2773 560
définition d'entreprise, 2773 560

Prise en paiement, 2748, 2778-2783

– Voir aussi *Délaissement, Droits hypothécaires, Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

abandon forcé du recours et exigence de la vente du bien, **2779**, 2779 500, **2780**, 2780 500

avis au préalable exigeant l'abandon, 2779 565

définition de « au préalable », 2779 565

cautionnement par le créancier hypothécaire, 2749 555, 2750 575, 2779 575

définition de « donner caution », 2779 575

exceptions (entente entre les créanciers – autorisation judiciaire), 2779 575

droits et obligations du créancier requis de vendre, **2780**, 2780 550

exercice du droit « dans les délais impartis pour délaisser », 2779 560

définition, 2779 560

moyens de protection des créanciers de rang inférieur, 2750 580

possibilité de faire échec à la demande d'abandon, 2779 580

remboursement des frais engagés et avance des sommes nécessaires à la vente, 2779 570

définition de « frais engagés », 2779 570

définition de « sommes nécessaires à la vente du bien », 2779 570

honoraires extrajudiciaires (frais engagés dans l'intérêt commun des créanciers), 2762 570

titulaires du droit d'exiger l'abandon du recours, 2779 555

créanciers hypothécaires subséquents, 2779 555

débiteur, 2779 555

personnes exclues – autres recours, 2779 555

vente du bien (vente par le créancier ou sous contrôle de justice), 2779 585

acquittement de la moitié ou plus de l'obligation garantie par hypothèque, **2778**, 2778 500

autorisation judiciaire nécessaire, 2778 550

contestation, 2778 580

critères de décision, 2778 575

INDEX ANALYTIQUE

- définition d'« acquittement de la moitié ou plus de l'obligation garantie », 2778 570
- définition de l'« obligation garantie par hypothèque », 2778 565
- détermination du tribunal compétent, 2778 580
- exception (délaissement volontaire), 2778 560
- exception (obligation continue de faire ou de ne pas faire), 2778 565
- Loi sur la protection du consommateur* (articles liés, art. 109 et 142 L.p.c.), 2778 200, 2778 300, 2778 400, 2778 575
- mesure d'équité pour le débiteur, 2778 200, 2778 300, 2778 500, 2778 565
- procédure, 2778 580
- aliénation forcée du bien grevé, 2760 560
- changement de recours hypothécaire, 2748 605, 2781 570
- distinction entre la prise en paiement et la dation en paiement, 2783 605
- effets de la prise en paiement, 2748 600, 2748 610, 2797 565
 - acquisition du titre de propriété, **2783**, 2783 500
 - devoirs du créancier preneur en paiement, 2783 595
 - droit au loyer généré par le bien grevé (fruits et revenus du bien), 2783 600
 - droit de propriété rétroactif à l'inscription du préavis, 2783 555
 - inopposabilité de certains droits réels (définition d'inopposabilité), 2783 575
 - sort de l'hypothèque du créancier preneur en paiement, 2783 560
 - sort de l'hypothèque légale de la construction, 2783 565
 - sort de l'hypothèque légale résultant d'un jugement (controverse sur les effets de la faillite), 2783 570
 - sort de la clause résolutoire, 2783 590
 - sort des baux, 2783 585
 - sort des hypothèques de rang inférieur, 2783 560
 - sort des hypothèques de rang supérieur, 2783 560
 - sort des priorités, 2783 580
- extinction de certaines hypothèques
 - hypothèques de rang inférieur, 2801 550, 2801 565
 - radiation légale en matière immobilière, 2801 565
 - radiation légale en matière mobilière, 2801 565
 - rang des hypothèques, 2801 555

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- extinction de l'obligation et de l'hypothèque, **2782**, 2782 500
 - absence de subrogation en cas de paiement d'une créance antérieure (sauf exception), 2782 585
 - conséquences en cas de pluralité de créanciers hypothécaires, 2782 570
 - conséquences envers certains tiers, 2782 560
 - créancier titulaire de plusieurs créances grevant le même bien, 2782 560
 - droit à l'indemnité d'assurance, 2782 575
 - extinction du droit à l'exercice d'un recours personnel, 2782 560
 - libération du débiteur et des cautions, 2782 560
- exigibilité et liquidité de la créance, 2748 200
- modes de réalisation de la prise en paiement, **2781**, 2781 500
 - acte de délaissement volontairement consenti et accepté, 2781 560
 - contenu, 2781 560
 - définition d'« acte de délaissement », 2764 575
 - délaissement volontaire, **2764**, 2764 565, 2764 570, 2768 555, 2778 560, 2781 560
 - délaissement volontaire avant l'expiration du délai imparti, 2781 560
 - effets de l'acte, 2764 580
 - effets de l'inscription de l'acte, **2801**, 2801 500
 - forme de l'acte, 2781 560
 - inscription de l'acte, 2781 560
 - jugement en délaissement forcé, 2781 555
 - détermination du moment du transfert de propriété, 2781 555
 - effets de l'inscription du jugement, **2801**, 2801 500
 - effets du jugement, 2781 555
 - formalités d'inscription, 2781 555
 - jugement, 2781 555
- pluralité de biens grevés
 - conséquences sur l'effet de la prise en paiement, 2753 565, 2782 565
- principales caractéristiques du recours
 - tableau-synthèse des recours hypothécaires, 2748 600
- rang des créanciers
 - pertinence d'invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 570
 - notion d'« exercice effectif », 2750 565

INDEX ANALYTIQUE

titulaire du droit d'exercice du recours
tout créancier hypothécaire, 2748 600

Procédure

– Voir *Tribunal*

Publicité des droits

– Voir aussi *Droit réel, Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, Rang des créanciers*

aliénation du bien grevé

identité du tiers acquéreur du bien grevé, 2751 570

avis d'adresse, 2750 565, 2750 570

contenu, 2757 580

utilité, 2750 565, 2750 570, 2757 580

avis d'adresse électronique, 2757 580

conditions préalables à l'exercice des droits hypothécaires

inscription d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2748 595,
2749 550, **2757**, 2757 500

délaissement

effets (renaissance de certains droit réels), **2772**, 2772 500

droits réels non radiés, 2772 550

radiation des droits réels, 2772 565

effets de la publicité des droits

acquisition du droit de suite, 2748 590, 2751 500, 2751 555, 2751 560

détermination du rang des créanciers hypothécaires, 2750 560,
2789 560

opposabilité des droits aux tiers, 2748 550, 2750 560

hypothèque légale du syndicat des copropriétaires, **2800**, 2800 500

conditions de conservation, 2800 565

péremption légale, 2800 550, 2800 560

radiation, 2800 570

hypothèque ouverte, 2750 560, 2755 555

mesure préalable à l'exercice des droits hypothécaires

inscription d'un avis de clôture, 2748 595, 2749 555, **2755**,
2755 500, 2757 585

modes de publicité des différents types d'hypothèque, 2750 560, 2793 580

hypothèque immobilière, 2783 560

extinction, **2799**, 2799 500

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- hypothèque mobilière, 2783 560
 - extinction, **2798**, 2798 500
- Officier de la publicité des droits
 - notification aux autres créanciers des inscriptions sur un bien, 2750 565, 2750 570, 2779 565
 - notification au procureur général en matière de créance prioritaire de l'État, 2757 580
- préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, **2757**, 2757 500
- prise de possession à des fins d'administration
 - obligations du créancier à la fin de la possession
 - effets (préavis d'exercice du droit hypothécaire non radié d'office), 2776 565
 - inscription d'un avis de remise, **2776**, 2776 565
- prise en paiement
 - avis exigeant l'abandon du recours, 2748 600, **2779**, 2779 500
 - forme et contenu de l'avis, 2779 565
 - inscription, 2779 565
 - signification, 2779 565
- prise en paiement par l'effet du jugement en délaissement forcé, **2781**, 2781 500
 - formalités d'inscription du jugement en délaissement forcé, 2781 555
- prise en paiement par un acte de délaissement volontairement consenti et accepté, **2781**, 2781 500
 - contenu de l'acte de délaissement volontaire, 2781 560
 - forme de l'acte de délaissement volontaire, 2781 560
 - inscription de l'acte de délaissement volontaire, 2781 560
- registre des droits personnels et réels mobiliers
 - publicité des droits personnels et réels mobiliers, 2750 560, 2772 565, 2793 580
 - radiation légale en matière mobilière, 2801 565
 - réquisition d'inscription d'une radiation, 2781 555
- registre foncier
 - publicité des droits réels immobiliers, 2772 565, 2793 580
 - avis d'incorporation d'un bien meuble à un immeuble hypothéqué, **2796**, 2796 565
 - radiation légale en matière immobilière, 2801 565

INDEX ANALYTIQUE

- réquisition d'inscription d'une radiation, 2781 555
- vente aux enchères
 - avis de vente aux enchères
 - notification par le créancier vendeur, 2788 555
 - publication, 2788 555, 2791 575
- vente sous contrôle de justice
 - effets (purgation des droits réels), 2748 600, **2794**, 2794 500
 - radiation des droits éteints, 2794 585
- vente sous contrôle de justice par appel d'offres
 - publication d'un appel d'offres, 2791 575

— Q —

Quittance

- extinction de l'hypothèque
 - radiation volontaire, 2795 575

— R —

Radiation des droits

– Voir *Publicité des droits*

Rang des créanciers, 2748 555, 2748 560, 2754 555

– Voir aussi *Créancier*, *Publicité des droits*

- cession de rang, 2750 560, 2783 560
 - notion distincte de la cession de créance et du transfert de créance par subrogation, 2793 580
- détermination du rang des créanciers, 2750 560, 2783 560, 2789 560, 2789 580
- garantie bancaire, 2793 580
- hypothèque immobilière, 2783 560, 2793 580
- hypothèque mobilière, 2783 560, 2793 580
- hypothèque mobilière grevant des valeurs mobilières et des titres intermédiés, 2783 560
- hypothèque ouverte, 2750 560
- incorporation d'un bien meuble à un immeuble, **2796**, 2796 570

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

ordre de collocation

créanciers prioritaires, hypothécaires, ordinaires ou chirographaires,
2750 560, 2789 560, 2793 580

effets de la faillite, 2793 580

recours personnel (distribution du prix de vente du bien saisi),
2748 560

pluralité de biens grevés

détermination des rangs des créanciers, 2754 555

ordre de réalisation des droits hypothécaires, 2753 565

répartition de l'hypothèque (protection des créanciers de rang
inférieur), **2754**, 2754 500

définition de « vente sous l'autorité de la justice » (art. 2754 C.c.Q.),
2754 565

illustration, 2754 570

mesures exceptionnelles d'équité, 2754 570

précarité de la protection, 2754 570

répartition proportionnelle du produit de la vente du bien grevé,
2754 570

vente sous l'autorité de la justice seulement, 2754 555, 2754 565

priorité d'exercice au créancier de rang antérieur, **2750**, 2750 500

créanciers de même rang, 2750 565

droits du débiteur ou de celui contre qui le droit hypothécaire est exercé

moyens de protection (invoquer l'antériorité du rang), 2761 590

droits hypothécaires, 2750 555

illustrations jurisprudentielles, 2750 565

procédure pour invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 565

définition de « délai raisonnable », 2750 565

notion d'« exercice effectif », 2750 565

sanction de négligence quant au délai raisonnable, 2750 575

protection du créancier de rang inférieur, 2750 580, **2754**, 2754 550

exercice d'un droit hypothécaire contre un créancier hypothécaire ou
prioritaire antérieur (délaissement conditionnel au cautionnement
par le créancier), **2771**, 2771 580

publicité et rang de l'hypothèque, 2750 560

utilité du droit d'invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 565

INDEX ANALYTIQUE

- prise de possession à des fins d'administration, 2748 600, 2750 570, **2775**, 2775 500
 - échec de l'exercice du droit hypothécaire, 2775 560
 - créancier antérieur invoquant sa priorité d'exercice, 2775 560
- prise en paiement
 - droits des créanciers subséquents d'exiger l'abandon du recours et la vente du bien, 2748 600, **2779**, 2779 500
 - effets de la prise en paiement, **2782**, **2783**, 2783 500
 - extinction des hypothèques de rang inférieur, 2801 550, 2801 565
 - rang des hypothèques, 2801 555
 - sort des hypothèques de rang inférieur, 2783 560
 - sort des hypothèques de rang supérieur, 2783 560
 - rang inférieur ou postérieur (définition), 2754 555
 - rang supérieur ou antérieur (définition), 2754 555
- vente par le créancier
 - imputation du produit de la vente, **2789**, 2789 500
 - créances primant les droits du créancier, 2789 560

RDPRM

- Voir *Publicité des droits*

Recours en inopposabilité

- droits du débiteur ou de celui contre qui le droit hypothécaire est exercé
- moyen de protection, 2761 590

Recours en reddition de compte

- Voir *Reddition de compte*

Recours hypothécaires

- Voir *Droits hypothécaires*

Recours personnel

- Voir aussi *Dommages-intérêts*, *Droit personnel*
 - avantages et inconvénients du recours personnel et des recours hypothécaires
 - tableau-synthèse, 2748 610
 - commentaires du ministre de la Justice, 2748 300
 - conditions préalables à l'exercice du recours, 2748 560
 - mise en demeure, 2748 560

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- créance ni liquide ni exigible
 - recours personnel possible par le créancier hypothécaire, 2748 585
- définition du recours personnel, 2748 560
- délaissement
 - effets sur un recours personnel subséquent, 2764 580
- exécution d'un jugement
 - biens meubles et immeubles, 2748 560
 - vente du bien saisi, 2748 560
- exercice d'un droit hypothécaire
 - honoraires extrajudiciaires exclus des « frais engagés » (sauf exception)
 - possibilité de recours personnel, 2762 570
- exercice simultané ou mixte d'un recours personnel et d'un droit hypothécaire, **2748**, 2748 610
 - absence de litispendance entre les deux recours (objectifs différents), 2765 580
 - cause non valable d'opposition au délaissement forcé, 2765 580
 - débat jurisprudentiel sur l'action mixte, 2748 610
 - pertinence du recours personnel pour un créancier hypothécaire, 2748 560
 - rang du créancier hypothécaire ayant exercé un recours personnel, 2748 560
 - subsistance de la sûreté malgré le recours personnel, 2748 560
- objectif du recours personnel
 - dommages-intérêts et/ou recouvrement d'une créance, 2748 560, 2748 610
- prise en paiement, 2748 600, 2748 610
 - effets (extinction de l'obligation et de l'hypothèque), **2782**, 2782 550
 - extinction du droit à l'exercice d'un recours personnel, 2782 560
- procédure, 2748 560
- recours ouvert au créancier ordinaire ou chirographaire, 2748 555
- travaux préparatoires à l'article 2748 C.c.Q., 2748 200
- vente par le créancier
 - recours personnel pour le solde de la créance, 2789 580
- vente sous contrôle de justice
 - recours personnel pour le solde de la créance, 2794 590

Reddition de compte

- Voir aussi *Administration du bien d'autrui, Délaissement, Prise de possession à des fins d'administration*
 - administration du bien d'autrui, 2768 560
 - définition, 2768 560, 2789 570
 - délaissement
 - effets (administration du bien par le créancier)
 - reddition de compte à la fin de l'administration, 2768 560
 - moyen de protection du débiteur
 - recours en reddition de compte, 2766 555
 - prise de possession à des fins d'administration
 - obligations du créancier à la fin du recours, 2775 550, **2776**, 2776 500
 - reddition de compte judiciaire ou à l'amiable 2789 570
 - travaux préparatoires à l'article 2773 C.c.Q., 2773 200
 - vente du bien grevé par le créancier, 2789 570
 - commentaires du ministre de la Justice, 2789 300
 - reddition de compte au greffier ou au propriétaire, 2789 570
 - contestation de la reddition de compte, 2789 570
 - vente par appel d'offres
 - reddition de compte dans certains cas, 2787 550

Registre foncier

- Voir *Publicité des droits*

Report de l'hypothèque

- Voir *Hypothèque*

Requête en délaissement forcé

- Voir *Délaissement*

Requête en reconnaissance d'hypothèque et interruption de prescription

- Voir *Hypothèque, Prescription*

Rétractation de jugement

- délaissement forcé
 - causes d'opposition, 2765 580

Retrait de l'autorisation de percevoir les créances

- Voir *Hypothèque de créances*

— S —

Saisie après jugement

distinction avec la saisie avant jugement, 2748 565

recours personnel, 2748 560

opposition à la saisie, 2748 560

Saisie-arrêt

recours du créancier ordinaire ou chirographaire, 2748 555

recours personnel, 2748 560

Saisie avant jugement

– Voir *Mesures provisionnelles*

Saisie-exécution

recours du créancier ordinaire ou chirographaire, 2748 555

recours personnel, 2748 560

Séquestre judiciaire

– Voir *Mesures provisionnelles*

Signification

abandon forcé du recours de prise en paiement, 2748 600, **2779**, 2779 500

signification d'un avis préalable exigeant l'abandon, 2779 565

préavis d'exercice d'un droit hypothécaire, 2749 555, **2757**, 2757 550,
2757 565

caution (obligation d'information du créancier), 2757 565

clause d'élection de domicile, 2757 565

débiteur (définition), 2757 565

mode de signification, 2757 565

preuve de signification, 2757 565

signification à « toute autre personne » (définition), 2757 565

Subrogation

cession de rang, 2750 560, 2783 560

notion distincte de la cession de créance et du transfert de créance par

subrogation, 2793 580

définition, 2761 585, 2771 565

INDEX ANALYTIQUE

- prise en paiement
 - désintéressement d'un créancier postérieur
 - subrogation possible, 2780 555
 - paiement d'un créancier antérieur
 - subrogation impossible (sauf exceptions), 2748 600, 2748 610, **2782**, 2782 585
 - subrogation dans les droits du créancier
 - ayant cause du créancier hypothécaire, 2748 555

Subrogation réelle

- définition du report de l'hypothèque, 2751 555

Sûreté

- droit transitoire en matière de sûretés, 2748 450, 2748 620

Sûreté garantissant les obligations du créancier

- Voir aussi *Cautionnement*, *Créancier*
 - bonne foi, aptitude à administrer ou habileté à vendre le bien mise en doute
 - délaissement à charge d'une sûreté, **2766**, 2766 500
 - sûreté sous forme d'un cautionnement possible, 2766 555

— T —

Tableau-synthèse

- droits hypothécaires
 - principales caractéristiques de chaque recours, 2748 600
- exercice des droits hypothécaires ou d'un recours personnel
 - avantages et inconvénients de chacun, 2748 610
- valeurs mobilières et titres intermédiés
 - définition de « maîtrise des valeurs mobilières », 2759 580
 - tableau-synthèse (maîtrise par détention directe et indirecte), 2759 580
- vente par le créancier
 - règles relatives au droit de résilier les baux non résidentiels (tableau-synthèse), 2790 575
- vente sous contrôle de justice, vente par le créancier et vente en justice
 - distinctions, 2791 605

Terme suspensif

- déchéance du bénéfice du terme
 - clause conventionnelle de défaut, 2748 585, 2761 565
 - déchéance conventionnelle, 2748 585, 2761 565
 - déchéance légale, 2748 585
 - simple défaut du débiteur non suffisant (nécessité d'une clause), 2748 585
 - effets sur la caution, 2748 585, 2761 565
 - renonciation au bénéfice du terme, 2748 585
- exercice d'un recours personnel
 - déchéance du terme invocable, 2761 565
- exercice des droits hypothécaires
 - droits du débiteur ou de celui contre qui un droit hypothécaire est exercé
 - notion de « payer ce qui est dû » (art. 2761 C.c.Q.), 2761 565
- exigibilité d'une créance
 - terme suspensif, 2748 585

Titres intermédiés

- Voir *Valeurs mobilières et titres intermédiés*

Transfert de créance par subrogation

- Voir *Subrogation*

Tribunal

- Voir *Affidavit*
 - annulation d'un bail
 - fraude des droits d'un créancier hypothécaire, 2783 585
 - créancier hypothécaire (recours)
 - requête en reconnaissance d'hypothèque et en interruption de prescription, 2748 555, 2748 585
 - délaissement forcé
 - ordonnance, 2765 600
 - effets de l'ordonnance, 2765 605
 - enlèvement ou expulsion du bien, 2765 600
 - procédure, 2765 570, 2765 590, 2767 570
 - requête (contenu, documents joints), 2765 560, 2765 590

INDEX ANALYTIQUE

- délaissement forcé anticipé
 - ordonnance, 2767 550, 2767 580
 - annulation de l'ordonnance, 2767 585
 - procédure, 2767 550, 2767 555, 2767 570
 - requête en délaissement forcé anticipé et saisie avant jugement, 2767 575
- exercice des droits hypothécaires
 - détermination du tribunal compétent, 2748 610, 2765 585
 - définition de « la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée », 2748 600
- mesures provisionnelles
 - saisie avant jugement avec autorisation judiciaire, 2748 565
 - séquestre judiciaire (procédure), 2748 570
- prise en paiement
 - abandon forcé du recours de prise en paiement (droits du débiteur et des créanciers subséquents), **2779**, 2779 500, **2780**, 2780 500
 - cautionnement par le créancier hypothécaire (exception – autorisation judiciaire), 2749 555, 2750 575, 2779 575
 - procédure, 2748 600
 - acquiescement de la moitié ou plus de l'obligation garantie par hypothèque, **2778**, 2778 500
 - autorisation judiciaire nécessaire, 2748 600
 - critères de décision, 2778 575
 - détermination du tribunal compétent, 2778 580
 - procédure, 2778 580
 - titre de propriété du preneur par l'effet du jugement en délaissement forcé, **2781**, 2781 500
 - détermination du moment du transfert de propriété, 2781 555
 - effets du jugement en délaissement forcé, 2781 555
 - formalités d'inscription, 2781 555
 - jugement en délaissement forcé, 2781 555
- rang des créanciers
 - procédure pour invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 565
- sûreté du créancier hypothécaire garantissant l'exécution de ses fonctions, **2766**, 2766 500

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

vente sous contrôle de justice

conditions d'exercice, **2791**, 2791 500

compétence du tribunal ou du greffier spécial, 2791 555

contrôle de justice, 2791 560

détermination des modalités de la vente par le tribunal, 2791 550,
2791 555

fixation d'une mise à prix, 2791 580

modification des modalités de la vente établies par jugement,
2791 590

synthèse du contenu de la requête pour vente sous contrôle de
justice, 2791 585

procédure, 2748 600

— U —

Urgence

mesures provisionnelles

injonction interlocutoire provisoire, 2748 575

saisie avant jugement, 2748 565

Usufruit

biens visés par l'usufruit

biens meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, 2752 555,
2752 560

définition, 2752 550, 2752 555

droit de suite

formalités nécessaires à son maintien, 2751 565

durée, 2752 555

effet du délaissement sur l'usufruit, **2772**, 2772 550, 2772 555

effets de la prise en paiement sur l'usufruit, 2783 575

exercice des droits hypothécaires

conditions générales d'exercice (règles particulières à l'usufruit)

recours dirigé contre le nu-propriétaire et l'usufruitier, 2750 500,
2752

extinction de l'hypothèque immobilière, **2799**, 2799 100, 2799 200,
2799 500, 2799 550, 2799 575

fin de l'usufruit, 2752 555

modes de constitution de l'usufruit, 2752 555

INDEX ANALYTIQUE

- parties à l'usufruit
 - nu-propriétaire et usufruitier, 2752 555
- préavis d'exercice d'un droit hypothécaire
 - effets de l'inscription sur l'usufruit, 2757 575
- usufruit antérieur à l'hypothèque, 2752 560
- usufruit postérieur à l'hypothèque, 2752 550, 2752 560
 - clause hypothécaire exigeant le consentement du créancier, 2752 560
- vente sous contrôle de justice
 - avantages et inconvénients du recours, 2791 610
 - charges de la vente (exemples – usufruit), 2794 580
 - effets sur l'usufruit, 2791 570, 2794 560

— V —

Valeurs mobilières et titres intermédiés

- Voir aussi *Actions d'une personne morale*
- chambre de compensation, 2759 555
- détermination du rang de l'hypothèque, 2783 560, 2789 560, 2789 580
- exercice des droits hypothécaires les grevant, 2749 500, **2759**, 2759 500
 - biens grevés, 2759 570
 - créances visées, 2759 565
 - définition d'actif financier, 2759 570
 - définition de convention, 2759 575
 - définition de « maîtrise des valeurs mobilières », 2759 580
 - maîtrise par détention directe et indirecte (tableau-synthèse), 2759 555, 2759 580
 - définition de titre intermédié, 2759 570
 - définition de valeur mobilière, 2759 570
 - exceptions aux mesures préalables habituelles, **2759**, 2759 550
 - justification aux exceptions, 2759 560
 - portée de la *Loi sur le transfert des valeurs mobilières et l'obtention des titres intermédiés*, 2759 555
 - préavis d'exercice d'un droit hypothécaire non requis, 2757 555
 - vente ou disposition du bien grevé, 2759 585
 - droits hypothécaires du créancier (prise en paiement exclue), 2759 585
 - effets, **2759**, 2759 590

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- règles applicables, 2759 585
- extinction de l'hypothèque mobilière, **2798**, 2798 500
- gage sur gage, 2750 560
- hypothèque de biens à venir, 2759 570
- hypothèque mobilière
 - actions du capital-actions d'une personne morale, 2749 500, 2751 555
 - mode de publicité de l'hypothèque, 2750 560, 2751 560
 - obligations légales du vendeur
 - obligation de délivrance en matière de valeurs mobilières, 2786 560
 - report de l'hypothèque, 2751 555
 - simple administration du bien d'autrui
 - exercice des droits attachés aux valeurs mobilières, 2768 560
 - vente sous contrôle de justice
 - règles applicables à la vente du bien d'autrui après la vente, 2793 575
 - production d'un rapport, 2793 575

Vendeur

– Voir *Droit de rétention, Hypothèque du vendeur, Priorité, Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

Vente

Définition, 2786 555, 2791 605

Vente aux enchères

– Voir *Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

Vente de gré à gré

– Voir *Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

Vente par appel d'offres

– Voir *Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice*

Vente par le créancier, 2748, 2784-2790

– Voir aussi *Administration du bien d'autrui, Droits hypothécaires, Entreprise, Prise en paiement*

- acquisition du bien par le créancier ou une personne de connivence ou liée, 2786 565, 2789 580
- changement de recours hypothécaire, 2748 605
- choix du recours par le créancier hypothécaire, 2748 600

INDEX ANALYTIQUE

- conditions d'exercice, **2784**, 2784 500
 - mesures préalables, 2784 560
- consentement du propriétaire, débiteur et détenteur du bien non nécessaire à la vente, 2786 555
- créancier forcé de vendre les biens grevés, 2784 570
 - abandon forcé de la prise en paiement (droits du débiteur et des créanciers subséquents), 2748 600, **2779**, 2779 500, **2780**, 2780 500, 2784 570
 - titulaires du droit d'exiger l'abandon du recours, 2779 555
- droits et obligations du créancier requis de vendre, **2780**, 2780 500
- exercice du recours contre un créancier antérieur, **2771**, 2771 500
 - délaissement conditionnel au cautionnement par le créancier, 2771 580
 - droit du détenteur d'exiger la vente du bien, 2771 550
 - notion de créancier antérieur, 2772 560
 - tiers détenteur du bien grevé, 2772 565
- vente par le créancier ou sous contrôle de justice, 2779 585, 2784 570
- définition de contrat, 2791 605
- définition de vente, 2786 555, 2791 605
- distinctions entre la vente sous contrôle de justice, la vente par le créancier et la vente en justice (tableau-synthèse), 2791 605
- effets de la vente, 2748 600, **2790**, 2790 500
 - obligations légales du vendeur
 - aménagement contractuel possible, 2786 560
 - garantie de qualité (définition), 2786 560
 - garantie du droit de propriété (définition), 2786 560
 - obligation de délivrance (définition), 2786 560
 - responsabilités du propriétaire du bien et non du créancier, 2786 550, 2786 560
- prise en charge par l'acquéreur de certains droits réels, **2790**, 2790 500
 - droits réels inopposables à l'acquéreur, 2790 570
 - droits réels opposables à l'acquéreur, 2790 565
 - inscription d'un préavis, 2790 560
 - notion de droits réels, 2790 555
 - opposabilité des baux à l'acquéreur (illustrations jurisprudentielles), 2790 575

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- règles relatives au droit de résilier les baux non résidentiels (tableau-synthèse), 2790 575
- utilité de la vente par le créancier, 2790 565
- imputation du produit de la vente, **2789**, 2789 500
 - créance de celui qui vend, 2789 565
 - créances primant les droits du créancier, 2789 560
 - démarches ou recherches nécessaires par le créancier, 2789 560
 - frais engagés (exemples), 2789 555
 - imputation du produit de la vente, reddition de compte et recours personnel, 2789 550
 - recours personnel contre le débiteur, 2789 580
 - reddition de compte au greffier ou au propriétaire du bien, 2789 570
 - contestation de la reddition de compte, 2789 570
 - définition de « autres créanciers » (art. 2789 C.c.Q.), 2789 570
 - définition de reddition de compte, 2789 570
- modes de vente (appels d'offres, enchères, gré à gré), 2748 600, **2784**, 2784 565
 - choix par le créancier, 2784 565
 - vente aux enchères (règles applicables), **2788**, 2788 500
 - avis (contenu, notification par le créancier), 2788 555
 - définition de la vente aux enchères, 2748 560, 2784 565, 2788 560
 - preuve de la vente, 2788 560
 - vente aux enchères volontaire ou forcée (définitions), 2788 560
 - vente parfaite par adjudication, 2788 560
 - vente par appel d'offres (règles applicables), **2787**, 2787 500
 - acceptation de la soumission la plus avantageuse, 2787 560
 - appels d'offres (contenu), 2787 555
 - critère du « prix commercialement avantageux » (définition – distinction avec la juste valeur marchande du bien), 2787 560
- obligations du créancier, **2785**, 2785 500, **2786**, 2786 500
 - dénonciation de sa qualité, **2786**, 2786 500, 2786 550
 - administration du bien d'autrui chargé de la simple administration, 2786 200, 2786 550, 2786 560, 2786 565
 - créancier agissant au nom du propriétaire du bien, 2786 555
- obligations du créancier quant à la vente, **2785**, 2785 500
 - bonne foi, 2785 200, 2785 300, 2785 555
 - délai pour vendre, 2785 555

INDEX ANALYTIQUE

prix commercialement raisonnable (définition – distinction avec la juste valeur marchande), 2785 560, 2785 575, 2787 560
recours en cas de non-respect des obligations du créancier (dommages-intérêts), 2785 570
vente effectuée dans le meilleur intérêt de celui contre qui le droit est exercé (définition), 2785 565
pluralité de biens grevés
non-répartition de l'hypothèque (non-application de l'article 2754 C.c.Q.), 2754 565, 2784 575
pluralité de modes de vente possible, 2785 575
principales caractéristiques du recours
tableau-synthèse des recours hypothécaires, 2748 600
rang des créanciers
pertinence d'invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 570
sûreté garantissant les obligations du créancier
habileté du créancier à vendre le bien mise en doute, **2766**, 2766 500, 2766 550, 2766 570
titulaire du droit d'exercice du recours
créancier d'une hypothèque grevant les biens d'une entreprise, 2748 600, 2771 570, 2771 575, 2784 555
aliénation des biens grevés à une personne exploitant une entreprise (vente par le créancier possible), 2784 555
aliénation des biens grevés à une personne n'exploitant pas une entreprise (vente par le créancier impossible), 2784 555
justification de la restriction (libération incertaine du débiteur), 2784 300
vente forcée, 2786 555, 2788 560, 2791 605
vente par le créancier exclue de la vente sous contrôle de justice, 2784 575, 2786 560

Vente sous contrôle de justice, 2748, 2791-2794

– Voir aussi *Droits hypothécaires, Prise en paiement*

acquisition du bien par le créancier, 2794 585
avantages et inconvénients du recours, 2791 610
changement de recours hypothécaire, 2748 605, 2791 595
charges et conditions de la vente, 2791 570
définition de « charge » (synonyme d'obligation), 2791 570
droit de premier refus (définition), 2791 570

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- exemples de conditions, 2791 570
- choix du recours par le créancier hypothécaire, 2748 600
- conditions d'exercice du recours, 2748 600, **2791**, 2791 500
 - contrôle de justice, 2791 560
 - détermination des modalités de la vente par le tribunal, 2791 550, 2791 555
 - détermination du tribunal ou du greffier spécial compétent, 2791 555
 - fixation d'une mise à prix, 2748 600, 2791 580
 - contestation, 2793 600
 - critères jurisprudentiels, 2791 580
 - illustrations jurisprudentielles, 2791 580
 - règles relatives à l'évaluation du bien (meuble – immeuble – pluralité de biens – définition de valeur marchande – valeurs mobilières), 2791 580
 - mesures préalables à l'exercice du recours, 2791 555
 - synthèse du contenu de la requête pour vente sous contrôle de justice, 2791 585
- créancier forcé de vendre les biens, 2791 600
 - abandon forcé de la prise en paiement (droits du débiteur et des créanciers subséquents), **2779**, 2779 500, **2780**, 2780 500
 - titulaires du droit d'exiger l'abandon du recours, 2779 555
 - droits et obligations du créancier requis de vendre, **2780**, 2780 500
 - exercice du recours contre un créancier antérieur, **2771**, 2771 500
 - délaissement conditionnel au cautionnement par le créancier, 2771 580
 - droit du détenteur d'exiger la vente du bien, 2771 550
 - notion de créancier antérieur, 2772 560
 - tiers détenteur du bien grevé, 2772 565
 - vente par le créancier ou sous contrôle de justice, 2779 585, 2784 570
- définition de contrat, 2791 605
- définition de vente, 2791 605
- définition du droit de premier refus (définition), 2765 580
- distinctions entre la vente sous contrôle de justice, la vente par le créancier et la vente en justice (tableau-synthèse), 2791 605
- effets de la vente
 - obligations légales du vendeur, 2791 570, 2793 595
 - aménagement contractuel possible, 2793 595

INDEX ANALYTIQUE

- garantie de qualité (définition), 2793 595
- garantie du droit de propriété (définition), 2793 595
- obligation de délivrance (définition), 2793 595
- responsabilités du propriétaire du bien et non du créancier, 2793 595
- purgation des droits réels, 2748 600, 2791 570, **2794**, 2794 500
 - conditions et charges de la vente prévue au jugement, 2794 580
 - définition de « droit réel », 2794 555
 - droits réels purgés dans la mesure prévue au C.p.c., 2794 560
 - effet du décret d'adjudication, 2794 550
- radiation des droits éteints, 2794 585
 - matière immobilière, 2794 585
 - matière mobilière, 2794 585
- recours personnel, 2794 590
- sort de la priorité du rétenteur (délaissement à charge de priorité du rétenteur, art. 2770 C.c.Q.), 2770 570
- sort des baux, 2794 575
- sort des créances hypothécaires, 2794 565
- sort des créances prioritaires, 2794 570
- modes de vente, 2748 600
 - vente aux enchères (définition – avis de vente – déroulement de la vente – effets), 2791 575
 - vente de gré à gré (définition – définition du contrat de gré à gré – formes – vente privée forcée – déroulement de la vente – effets), 2791 575
 - vente par appel d'offres (définition – définition de soumission – déroulement de la vente – effets), 2791 575
- modification des modalités de la vente établies par jugement, 2791 590
 - demande de modification de la mise à prix, 2791 590
 - exemples de circonstances justifiant une modification, 2781 590
 - requête pour nouvelles instructions, 2791 590
- obligations de la personne chargée de vendre le bien, **2793**, 2793 500
 - aperçu des règles prévues au C.p.c. relatives à la vente du bien d'autrui, 2793 560
- collocation des créances, 2793 580
 - cession de rang (notion distincte de la cession de créance et du transfert de créance par subrogation), 2793 580
 - ordre de collocation général en matière immobilière, 2793 580

EXERCICE DES DROITS HYPOTHÉCAIRES ET EXTINCTION...

- ordre de collocation général en matière mobilière, 2793 580
- désignation de la personne chargée de vendre, 2793 555
- droit du créancier de se porter acquéreur du bien, 2793 600
- obligation d'informer les parties intéressées, 2793 585
 - définition de « parties intéressées » (autre créancier, caution, constituant, débiteur), 2793 585
 - mesure de protection des tiers intéressés dont les droits pourront être purgés, 2793 585
- qualité de la personne chargée de vendre
 - administration du bien d'autrui, 2793 590, 2793 600
 - consentement du propriétaire à l'acte de vente non requis, 2793 590
 - dénonciation de sa qualité, 2793 590
 - mandataire légal du propriétaire, 2793 200, 2793 300, 2793 590
 - prolongement des pouvoirs du tribunal (exécution forcée), 2793 590
 - sanction en cas de contravention (dommages-intérêts), 2793 590
- règles relatives à la vente du bien d'autrui applicables après la vente, 2793 575
 - contestation du projet d'état de collocation, 2793 575
 - dépôt du produit de la vente, 2793 575
 - distribution du produit de la vente, 2793 575
 - inscription de l'acte de vente visant un immeuble et radiation des droits, 2793 575
 - obtention d'un état certifié, 2793 575
 - préparation et notification d'un état de collocation, 2793 575
 - production d'un rapport, 2793 575
- règles relatives à la vente du bien d'autrui applicables au moment de la vente, 2793 570
- règles relatives à la vente du bien d'autrui applicables avant la vente, 2793 565
- personne désignée pour vendre, 2791 555
 - courtier en immeuble ou autre professionnel possibles (vente de gré à gré), 2791 555
 - dénonciation de sa qualité à l'acquéreur, 2791 555
 - qualité d'administrateur du bien d'autrui, 2791 555
- pluralité de biens grevés
 - définition de « vente sous l'autorité de la justice » (art. 2754 C.c.Q.), 2754 565

INDEX ANALYTIQUE

- principales caractéristiques du recours
 - tableau-synthèse des recours hypothécaires, 2748 600
- prohibition de la prise en charge des hypothèques, **2792**, 2792 500
 - extinction des hypothèques par la vente, 2792 560
 - exceptions, 2792 555
 - interdiction de demander qu'une vente ait lieu à charge d'une hypothèque, 2792 550
 - sort des priorités, 2792 565, 2794 570
- rang des créanciers
 - pertinence d'invoquer l'antériorité d'un rang, 2750 570
 - procédure pour invoquer l'antériorité d'un rang
 - créanciers de même rang (vente sous contrôle de justice adéquat), 2750 565
 - définition d'« exercice effectif », 2750 565
- titulaire du droit d'exercice
 - tout créancier hypothécaire, 2748 600
- vente forcée, 2786 555, 2791 605, 2794 300
- vente par le créancier exclue de la vente sous contrôle de justice, 2784 575, 2786 560